

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. PIERRE BÉLAND, président  
   M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION  
DE RÉSERVOIRS ADDITIONNELS D'ENTREPOSAGE  
DE PRODUITS LIQUIDES À MONTRÉAL-EST**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 3

Séance tenue le 14 mars 2006, 19 h  
Centre culturel et sportif du Collège Mont-Royal  
555, rue Mousseau  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 14 MARS 2006 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
VILLE DE MONTRÉAL-EST	
YVON LABROSSE, ANDRÉ BILLETTE .....	1
STOP	
BRUCE WALKER.....	8
MARIE BRISEBOIS.....	14
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION INTERMUNICIPALE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	
DENIS PLANTE.....	16
APPROCHE-NATURE DE MONTRÉAL	
ÉDOUARD RAYMOND .....	25
REPRISE DE LA SÉANCE .....	29
LE GROUPE PÉTROLIER OLCO INC.	
GEORGE KAHALE.....	29
MICHÈLE SALESSE .....	37
DANIELLE TAPIN.....	42
BUREAU DE LA DÉPUTÉE DE BOURGET, DIANE LEMIEUX	
JEAN-FRANÇOIS CAYER.....	52
CLAUDE BERNARD .....	53

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5           Bonsoir, mesdames et messieurs ! Bienvenue à cette troisième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par la compagnie Canterm Terminaux Canadiens.

10           Petit rappel. Si vous avez oublié d'éteindre vos téléphones portables, c'est le moment de le faire parce qu'on ne voudrait pas que vous sortiez pendant la séance, on aime ça vous avoir avec nous.

15           Je vous rappelle que toute personne qui veut témoigner et donner son opinion est bienvenue. Il n'est pas nécessaire d'avoir déposé un mémoire ou de déposer un mémoire ou d'avoir annoncé son intention à l'avance, vous n'avez qu'à vous inscrire auprès de madame Poliquin à l'arrière et nous vous entendrons.

20           Petit changement à l'horaire. La Ville de Montréal-Est qui devait passer en sixième va présenter son mémoire immédiatement après la Ville de Montréal. Ensuite, nous procéderons comme prévu. Est-ce que le représentant de la Ville de Montréal est ici? Je ne le vois pas.

25           Alors, nous allons donner la première place à la Ville de Montréal-Est, monsieur le maire, Yvon Labrosse, accompagné de monsieur Billette. Bonsoir, messieurs!

### M. YVON LABROSSE :

30           Bonsoir, monsieur le président, et merci de l'accommodation. Monsieur le président, j'ai vu que dans la salle, il y a des conseillers de la Ville de Montréal-Est. Je voudrais les présenter si c'est possible. Il y a monsieur Alain Dion, conseiller de la Ville de Montréal-Est, et madame Sylvie Dauphinais qui est aussi un conseiller. Je ne sais pas si les autres sont arrivés, mais ils sont supposés d'être tous ici, parce que dans l'état de mon mémoire, j'ai une acceptation du conseil municipal. C'est unanimement que ces gens-là m'appuient. Je peux commencer?

### LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

### M. YVON LABROSSE :

40

### L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

Je vous remercie, monsieur le président. C'est ma présentation.

45

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, monsieur Labrosse. Si vous le permettez, nous allons vous poser quelques questions.

50

**M. YVON LABROSSE :**

Allez-y.

55

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dériger.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

60

Bonsoir! Peut-être une première question. Depuis hier, on a parlé beaucoup de toutes les questions de zone tampon, de cohabitation entre les zones industrielle et résidentielle. Dans le Plan d'urbanisme qui avait été élaboré durant la période où les villes étaient fusionnées, il était question, pour une meilleure cohabitation, d'avoir des distances, par exemple, des distances séparatrices minimales, de réglementer certains usages entre les zones résidentielle et industrielle et tout ça.

65

Bon, maintenant qu'il y a défusion, comment est-ce que ça va fonctionner en termes de ces orientations-là? Est-ce que le Plan d'urbanisme qui avait été à l'époque discuté, est-ce que ça va être encore valable? Est-ce que vous allez respecter ces orientations-là? Est-ce qu'il va y avoir des modifications? Est-ce que vous pouvez nous dire un peu où ce que vous en êtes à ce sujet-là?

70

**M. YVON LABROSSE :**

75

Je ne suis peut-être pas la personne...

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

80

Bien, monsieur Billette peut-être, oui?

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

85

Ma compréhension, c'est que le règlement de zonage de Montréal-Est n'a jamais été changé de 2001 à même aujourd'hui. C'est toujours le même règlement. Alors, les orientations qui ont peut-être fait face ou surface par les municipalités à la Ville de Montréal, ce n'est pas des

choses que Montréal-Est a discuté du tout au moment qu'on se parle.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

90

Donc, ce qui était prévu au chapitre d'arrondissement, ce n'est pas nécessairement ce que vous allez faire actuellement à la Ville.

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

95

On n'a pas participé aux discussions. On n'existait pas à ce moment-là. Ils ont choisi de garder le même règlement intact. Le règlement de Montréal-Est est complètement intact.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

100

Donc, le règlement 713, on sait que c'est de celui-là dont on parle, donc dans ce règlement-là, par contre, il y avait, je pense, des écrans tampons qui sont obligatoires pour les zones...

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

105

Je ne le maîtrise pas assez pour vous dire une réponse officielle.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

110

Parce que je pense que dans votre règlement, vous avez une zone tampon de 3 mètres qui est demandée, de profondeur.

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

115

3 mètres, c'est risqué.

**M. YVON LABROSSE :**

120

3 mètres?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

125

3 mètres, oui. Alors, ça, c'est votre règlement.

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

C'est très banal.

130 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais est-ce que ça va être révisé? Est-ce que vous avez l'intention de faire...

135 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

Il n'y a pas d'orientation du conseil au moment qu'on se parle. On a d'autres préoccupations de reconstituer la Ville au moment qu'on se parle. Sûrement dans un futur plus ou moins lointain. Pas en 2006, ça c'est certain.

140 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

145 Peut-être aussi un autre aspect. C'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve nous a aussi, en fait, fait des souhaits pour qu'il y ait un consensus ou, en tout cas, des discussions avec Montréal-Est pour justement parler de ces questions-là d'interface entre les zones résidentielle et industrielle. Et ils souhaitaient avoir certaines discussions avec la Municipalité de Montréal-Est. Est-ce que vous, vous êtes ouverts à ce genre de discussion-là avec l'arrondissement?

150 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

Monsieur le maire peut répondre pour le conseil.

**M. YVON LABROSSE :**

155 Oui, on est ouverts certain. Les personnes qui voudront s'associer avec nous autres, oui, on les écouterait. Je ne vous garantis pas qu'on va peut-être changer au complet mais il y a peut-être des choses qu'on pourrait améliorer.

160 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, vous seriez prêts à participer à des réunions...

**M. YVON LABROSSE :**

165 Oui, oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

170 ... pour trouver des solutions pour justement avoir des zones de transition plus...

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

175 On a une culture d'organisation dans laquelle on s'assoit avec nos partenaires pour essayer de solutionner des problèmes. Alors, je pense qu'on l'a démontré par le passé. C'est déjà dans notre culture d'organisation. Je ne pense pas que ça va changer dans un futur rapproché.

**LE PRÉSIDENT :**

180 Lors de la première partie de l'audience, monsieur Billette était présent, nous vous avons adressé une question concernant le portrait des terrains vacants sur votre territoire et nous avons été un peu étonnés de la réponse. Vous avez fait la demande auprès de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et ils ne vous ont pas transmis d'information. Mais est-ce que vous n'êtes pas vous-même responsable de savoir ce qui se passe sur votre territoire?

185 .

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

190 Oui, mais je ne connais pas tous les terrains vacants du territoire et les conditions dans lesquelles ils sont actuellement. Est-ce qu'ils ont été décontaminés ou non? Je n'ai pas suivi le dossier. On a pris possession de la Ville le 1<sup>er</sup> janvier. Alors, les gens qui détenaient cette information-là, c'est des gens qui étaient le propriétaire de Montréal-Est à l'époque. Alors, on s'est adressé à eux pour savoir s'ils avaient un document quelconque qui pourrait nous éclaircir à ce niveau-là, mais la réponse étant sans fin.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Ils ne vous ont pas répondu ou bien ils n'ont pas d'information.

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

200

Ils ne m'ont pas répondu. Ils en ont peut-être de l'information mais je n'ai pas de réponse. Dans les délais qu'on avait pour vous soumettre les réponses, je ne pouvais pas vous les donner. Je ne les avais pas.

205 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez l'intention éventuellement d'avoir un répertoire des terrains qui sont dans votre municipalité?

210 **M. ANDRÉ BILLETTE :**

Comme commissaire industriel, oui. C'est sûr qu'on va savoir c'est quoi les terrains, dans quelles conditions qu'ils sont, c'est quoi la valeur marchande possible., c'est qui les propriétaires pour promouvoir l'industriel, c'est sûr.

215

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez avoir des taxes, vous êtes mieux de savoir la valeur marchande.

220 **M. YVON LABROSSE :**

Je peux répondre?

**LE PRÉSIDENT :**

225

Monsieur Labrosse.

**M. YVON LABROSSE :**

230 On a déjà la valeur marchande par l'évaluation. La Ville de Montréal-Est n'est pas propriétaire de terrains. Il nous restait peut-être une couple de petits terrains, on a fait des parcs avec. Mais on n'a pas de terrain.

235 Je n'ai jamais cru que la Ville de Montréal-Est était un agent d'immeuble. Ça fait que les industries, quand elles ont fermé, elles ont voulu nous vendre le terrain. Nous autres, on a dit : «Non, on n'achète pas.» Puis si on avait acheté, on serait peut-être en faillite parce que tout le temps, ça fait depuis 1983 qu'ils ont fermé, ces gens-là ont continué de payer des taxes. Tant qu'il y a un propriétaire autre que la municipalité, il y a des taxes qui rentrent. Ça fait que ça a été...

240

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ces propriétaires-là ne vous disent pas nécessairement ce qui se passe sur leur terrain, s'il est vacant ou non?

245

**M. YVON LABROSSE :**

250 Mais s'ils sont vacants... Quand il y a quelqu'un qui veut s'installer à une place dans Montréal-Est, la première place qu'ils viennent, ils viennent à l'Hôtel de ville. C'est soit le commissaire industriel ou le maire qui reçoit ces gens-là. Puis on lui dit : «Où tu veux t'installer?» Puis le gars me dit : «À telle place.» «Ça, ça appartient à Shell. Tu vas aller voir ces gens-là, puis ils vont t'aider.» C'est comme ça que ça fonctionne.



255 On n'a pas de commissaire industriel. Depuis quatre ans, c'était la Ville de Montréal.  
Puis, là, on pense un jour peut-être en avoir un autre commissaire industriel. Parce qu'il y a des  
terrains vacants mais ces gens-là payent des taxes. C'est Impérial, c'est Texaco, c'est Shell qui  
a des terrains. Alors, c'est comme ça.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le taux de taxation est le même quand c'est vacant ou non vacant?

**M. YVON LABROSSE :**

265 Non. On peut taxer le double de la taxe foncière quand c'est des terrains vacants  
desservis. Ça fait que ça incite les compagnies à construire, parce qu'ils payent des taxes en  
double s'ils ne construisent pas.

**LE PRÉSIDENT :**

270 Puis vous n'avez aucun moyen de connaître la proportion des terrains qui sont vacants en  
ce moment.

**M. YVON LABROSSE :**

275 Oui, on pourrait le savoir. Parce qu'il y a toujours une bonne coopération avec les  
industries. Ces gens-là n'ont pas de cachette à nous faire. Il y a un terrain, il est vacant, ils vont  
nous le dire et ils vont nous donner, comme monsieur Billette disait tantôt, ils vont nous donner la  
condition du terrain. On me dit que Impérial a dépensé 100 M\$ juste pour dépolluer ses terrains.  
280 C'est de la grosse argent mais pour nous autres, un jour, ils vont les revendre.

**LE PRÉSIDENT :**

285 Dans votre conclusion à la page 9, vous parlez, vous dites que le projet rencontre les  
objectifs du plan de développement durable. De quel plan s'agit-il?

**M. YVON LABROSSE :**

290 Je pense que j'ai vu les plans de la compagnie mais, pour nous autres, ça rencontre les  
normes. Je pense que ça va être à vous autres à décider s'ils sont dans les vraies normes. Non,  
on n'a pas de normes à Montréal-Est pour dire...

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

295 On fait surtout référence à la loi 118 qui est en projet au moment qu'on se parle, plus les

projets de plan de développement durable du ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

300           Donc, c'est le plan en développement du Québec.

**M. ANDRÉ BILLETTE :**

305           C'est exact.

**LE PRÉSIDENT :**

          Merci. Messieurs, merci.

310           **M. YVON LABROSSE :**

          Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

315           J'inviterais maintenant monsieur Bruce Walker qui, finalement, vous vous retrouvez en deuxième comme prévu, parce que je ne vois toujours pas le représentant de la Ville de Montréal.

**M. BRUCE WALKER :**

320           Bonsoir, membres de la commission. Je m'appelle Bruce Walker, je représente le groupe écologiste STOP, fondé sur l'île de Montréal le 15 septembre 1970. Je m'occupe des dossiers de l'assainissement de l'air et de l'assainissement des eaux usées sur le territoire de l'île de Montréal. Donc, STOP n'est pas un groupe du quartier mais est un groupe régional de l'île de Montréal.

325           Je suis également le délégué de STOP auprès de deux autres regroupements dans le domaine de l'environnement. Je suis le délégué de STOP auprès du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Montréal et du comité ZIP Jacques-Cartier. Ce soir, je porte un seul chapeau : le chapeau de STOP. Et, malheureusement, je n'avais pas le temps de  
330           préparer un mémoire écrit.

          Il y a 25 ans, ici dans l'est de Montréal, on a parlé beaucoup de la désindustrialisation de l'est de Montréal. Monsieur Labrosse vient d'y faire référence. En réalité, on a fermé quatre raffineries de pétrole, dont trois à Montréal-Est et la quatrième était à Anjou. Mais depuis cinq  
335           ans, on parle de la réindustrialisation ici dans l'est de l'île, surtout avec le projet Interquisa dont,

monsieur le président, vous êtes bel et bien au courant de ce projet. Mais malheureusement depuis cinq ans, quand on parle de la réindustrialisation ici dans l'est, on ne fait pas référence des effets cumulatifs de tous ces projets-là.

340           Donc, quand le BAPE, il y a cinq ans, a discuté de la nouvelle usine pétrochimique Interquisa, on a dit : «Ah! La nouvelle usine est assujettie à la Procédure d'évaluation des impacts.» Mais la remise en service de l'usine existante Coastal, c'était hors d'ordre lors de ces audiences-là. Et, maintenant, on a deux projets de construction de réservoirs de produits pétroliers. Chaque projet va passer devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.  
345           Donc, c'est toujours le syndrome des silos : on parle d'un projet à la fois sans parler des effets cumulatifs. Et, dans mon cas, c'est surtout les effets cumulatifs des rejets atmosphériques.

                  Et il faut noter que c'est exact qu'on a fermé quatre raffineries de pétrole ici dans l'est, mais on n'a jamais fermé les réservoirs d'entreposage des produits pétroliers de ces quatre  
350 raffineries-là. Les réservoirs sont toujours là. Donc, c'est un ajout net. Ce projet, c'est un ajout net.

                  Le deuxième point, c'est l'absence des zones de transition plutôt que de parler des zones tampons. J'ai appris tout récemment par madame Nicole Loubert, qui est une excellente  
355 professeure en environnement, qu'il faut plutôt parler des zones de transition, et j'aime cette idée-là. Et je dois vous mentionner que STOP partage les inquiétudes de la majorité des intervenants que vous avez déjà entendus.

                  Et je dois vous avouer que les erreurs de zonage municipal sont, selon moi, incompréhensibles, et même ce que je viens d'entendre ce soir, c'est vraiment incompréhensible.  
360           Et dans mes 35 ans d'activités comme membre actif de STOP, ces erreurs de zonage municipal se répètent partout sur l'île de Montréal : à Lachine, à LaSalle, à Saint-Michel, à Rivière-des-Prairies. Et pas juste les erreurs des années 30, 40, 50, 60, mais des erreurs d'il y a deux ans ou trois ans ou cinq ans. Tout le monde parle de développement durable et tout ça et, donc, on a  
365 toujours la pensée des années 30, 40, 50.

                  Mon troisième point, comment mitiger l'impact de 25 tonnes par année de composés organiques volatils. La problématique de l'ozone dans l'est est réelle. Il y a une problématique de l'ozone. La commission a déjà pris connaissance du rapport de la qualité de l'air ambiant de la  
370 Ville de Montréal, le bilan environnemental 2004, et donc c'est très clair que le poste d'échantillonnage numéro 3 situé sur la rue Saint-Jean-Baptiste, ça dépasse ce qu'on appelle les standards pancanadiens pour l'ozone au sol. Et, selon nous, selon STOP, dans une situation où le taux de la pollution ambiante est déjà trop élevé, on ne peut pas permettre l'ajout d'émissions supplémentaires.

375           Et STOP a une solution. C'est-à-dire que le promoteur devrait être obligé de payer pour la réduction de 25 tonnes par année de COV d'autres sources, soit fixes ou mobiles ou diffuses, ici dans l'est de l'île de Montréal. C'est un programme... et peut-être qu'il y a des gens qui vont

380 penser : «C'est une idée farfelue d'un écolo radical.» En réalité, ce n'était pas mon idée.

C'est un programme qui existe aux États-Unis dans la *Clean Air Act* depuis 1977. C'est un programme qui s'appelle *Offset*. Je ne veux pas traduire ce nom-là. Et ce programme dans la *Clean Air Act* américaine existe pour exactement ce type de projet qu'on discute à l'heure actuelle.

385 Dans la *Clean Air Act* américaine, les normes d'air ambiant sont légalement applicables. Donc, si un promoteur veut agrandir sa raffinerie de pétrole ou usine chimique ou projet d'entreposage de produits pétroliers, même après avoir installé la meilleure technologie applicable, il faut *offset* tonne par tonne de rejets supplémentaires dans l'air de la région, du quartier, avec des réductions dans le même quartier. Et c'est le seul moyen pour ce type de  
390 promoteur d'obtenir le permis de l'agence de l'*Environmental Protection Agency* américain. Donc, c'est un programme existant aux États-Unis.

Ce type d'approche, à ma connaissance, n'existe pas. Ça n'existe pas sans doute à  
395 Montréal, ça n'existe pas ailleurs au Québec, à ma connaissance. Mais quand même, j'ai voulu mettre l'idée dans la tête des membres de la commission ce soir et je pense que c'est un moyen de permettre la croissance économique sans une réduction de la qualité de l'air ambiant.

En réalité, la problématique de 25 tonnes de COV de plus dans l'est suppose une  
400 problématique limitée à un rayon de 100 mètres ou même 500 mètres. Le smog, c'est une problématique vraiment régionale. Sans doute vous voulez me poser la question : «Mais comment est-ce qu'on peut trouver des *offset*? De quels types de source?»

**LE PRÉSIDENT :**

405 Compensation, peut-être? Compenser pour?

**M. BRUCE WALKER :**

Oui. Les véhicules automobiles représentent une source majeure des émissions des  
410 composés organiques volatils. Il existe déjà au Québec des programmes volontaires de la mise à la ferraille des vieux véhicules. Il y a une expression en anglais pour ça : «Cash for clunkers» et donc, une compagnie privée, dans ce cas-ci le promoteur, si la commission et, par la suite, le ministère de l'Environnement décide de pousser ça, d'obliger l'entrepreneur... donc, le promoteur peut trouver des réductions d'une autre compagnie privée ou payer pour la mise à la ferraille d'un  
415 nombre limité de véhicules automobiles.

Et non, je n'a pas fait le calcul ça prend combien de mise à la ferraille pour compenser les  
420 25 tonnes par année. Évidemment, il faut faire ça pour la vie du projet, pas juste 25 tonnes une fois. C'est 25 tonnes par année, pour le reste de la vie de ces réservoirs-là, 50 ans ou plus.

Donc, voilà, ça résume l'intervention de STOP ce soir. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

425 Merci, monsieur Walker.

Monsieur Dériger, avez-vous une question?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

430

La question que vous soulevez, c'est comme un genre de crédit dans le fond que l'entreprise... en fait, c'est comme si pour émettre des nouveaux réservoirs, qu'il y a une augmentation d'émissions, ce qu'il faut que l'entreprise fasse, selon votre proposition, c'est qu'elle vienne réduire ailleurs, dans d'autres entreprises? Ce n'est pas clair pour moi votre concept.

435

**M. BRUCE WALKER :**

440 Sauf que ce n'est pas une réduction ailleurs. Un programme d'*offset*, ce n'est pas la même chose qu'un programme d'achat et vente de crédits d'émissions...

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Ce n'est pas la même chose.

445

**M. BRUCE WALKER :**

450 ... de soufre ou dioxyde de soufre aux États-Unis ou des CO<sub>2</sub> à l'échelle globale. Parce que pour le SO<sub>2</sub> qui est plus continental, une compagnie californienne peut acheter les crédits d'une compagnie en Alabama ou Ohio.

455 Mais pour une substance toxique comme les COV, il n'est pas question pour une compagnie dans l'est de Montréal d'acheter des crédits d'une compagnie à Sarnia ou même à Valleyfield. Donc, c'est vraiment une problématique ici dans l'est. Est-ce que Varennes serait le même *airshed* peut-être? C'est possible peut-être. Donc, il faut faire la distinction entre des crédits de pollution pour d'autres substances.

460 Et le programme d'*offset* devrait être fait dans – j'hésite à dire entre le quartier ou la région – dans l'est de l'île de Montréal. Parce qu'on ne veut pas avoir une dégradation de la qualité de l'air dans une région donnée. Et ça, c'est l'idée derrière l'idée des *offset*.

On sait déjà qu'il y a dans Pointe-aux-Trembles, il y a déjà un taux élevé d'hospitalisation des jeunes enfants et des personnes âgées, supposément à cause de la

pollution ici dans l'est. Pour l'instant, on ne sait pas exactement toutes les causes.

465

Donc, selon STOP, ce n'est plus acceptable de simplement dire : est-ce que le projet respecte les exigences du ministère de l'Environnement du Québec ou, dans ce cas-ci, les exigences du règlement 90 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, maintenant la Communauté métropolitaine de Montréal. Et, oui, évidemment, ce projet respecte ces

470 exigences-là. Mais c'est toujours la question des impacts cumulatifs de ce projet et de l'autre projet qui va passer devant le BAPE dans quelques mois. Donc, c'est pourquoi ce soir j'ai décidé pour la première fois de mettre l'idée dans vos têtes, messieurs, l'idée des programmes d'*offset*.

475

Il y a beaucoup d'exemples aux États-Unis, pas juste en Californie. C'est mieux connu en Californie parce qu'il y a l'expansion des activités industrielles.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

480

Mais avec votre programme, est-ce qu'on arrive à améliorer la situation? Parce que ce que vous nous dites, c'est qu'on ne dégrade pas la situation présente. Mais est-ce qu'on peut viser à l'améliorer?

**M. BRUCE WALKER :**

485

Avec ce projet, ce projet va ajouter 25 tonnes de plus de COV dans l'air ici dans l'est. Et l'air est déjà pollué en ce qui concerne l'ozone au sol. Je ne parle pas des concentrations des COV sur la rue Georges V. L'étude d'impact a fait beaucoup de calculs de modélisation, mais très peu de calculs pour la problématique de l'ozone ici dans l'est. Et c'est une région déjà contaminée, l'ozone au sol, pas juste par des sources industrielles ici dans l'est. Les

490 automobilistes au centre-ville causent une partie du problème de smog ici dans l'est. C'est pourquoi STOP agit au niveau régional et, même dans certains dossiers, à l'échelle nationale.

495

Donc, oui, l'idée c'est d'avoir une amélioration nette de la qualité de l'air. Pas toujours dire : «O.K. Nous sommes prêts à accepter un peu plus de pollution afin de permettre le développement économique.» Donc, c'est une approche où il n'y a absolument aucune dégradation de la qualité de l'air. Et même une amélioration nette.

500

Aux États-Unis, il y a un rapport *offset* : au lieu d'être 1 tonne pour 1 tonne, c'est 1,1 tonne pour 1 tonne. Donc, une réduction nette. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

505

En première partie de l'audience, monsieur Bourassa de la Ville de Montréal disait que lorsque les limites sont dépassées ou qu'on prévoit que les limites vont être dépassées, on demande à toutes les industries de réduire. Est-ce que vous êtes familier avec cette stratégie

plutôt qui est une autre approche que celle que vous préconisez?

**M. BRUCE WALKER :**

510 Notre approche, c'est plutôt une approche complémentaire. STOP a suivi depuis 35 ans l'approche de la Communauté urbaine de Montréal en ce qui concerne l'assainissement de l'air et surtout ici dans l'est, et il y a deux problèmes avec cette approche-là.

515 La définition du seuil acceptable pour l'air ambiant avec les nouvelles données scientifiques sur l'impact sur la santé et tout ça, il y a toujours une diminution. Le niveau acceptable dans l'air ambiant il y a 30 ans était plus élevé. Maintenant, le niveau acceptable est de plus en plus bas et, avec les nouvelles données sur le smog, ça risque de diminuer.

520 L'approche de la Communauté urbaine de Montréal était plutôt une approche contrôle à la source utilisant plus ou moins les meilleures techniques disponibles, l'approche technologique, ajouter quelque chose ou minimiser quelque chose. Et ça c'était l'approche utilisée quand la Communauté urbaine de Montréal en l'an 2000 a modifié son règlement 90, avec je pense c'était la modification 90.6, qui impose auprès des raffineries de pétrole et les entreprises de stockage de produits pétroliers de meilleurs contrôles à la source. Mais ça ne veut pas dire rejet zéro. Ça veut  
525 dire un meilleur contrôle des réservoirs existants et évidemment des réservoirs tout neufs.

Et donc, après la mise en regard de ces nouvelles normes-là, ce projet va ajouter 25 tonnes de plus dans l'air de l'est de Montréal et dans l'air déjà contaminé. Donc c'est pourquoi, comme une approche complémentaire, l'approche de la Ville de Montréal, STOP a bel et bien  
530 appuyé les démarches de la Ville de Montréal en l'an 2000 quand elle a proposé d'adopter des normes plus sévères.

Et j'ai même participé à l'élaboration de cette approche-là il y a 10 ans quand j'étais membre d'un groupe de travail multipartite organisé par le Conseil canadien des ministres de  
535 l'Environnement qui publie pas des règlements évidemment mais plutôt des cours de pratique ou des lignes directrices. Et donc, la Communauté urbaine de Montréal était une des premières compétences juridiques au Canada à prendre ces cours de pratique qui touchent les réservoirs des produits pétroliers et de mettre ça en vigueur d'une façon réglementaire.

540 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Walker.

**M. BRUCE WALKER :**

545

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

550 J'appellerais maintenant madame Marie Brisebois.

**Mme MARIE BRISEBOIS :**

555 Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, monsieur le commissaire! Bonsoir, tout le monde! Le projet Canterm, j'intitulerai mon mémoire : «L'imprévisible». Je suis Marie Brisebois, retraitée, demeurant rue David, ayant vu le jour à Montréal-Est et y résidant depuis toujours, soit 77 ans. Qui dira que les femmes cachent leur âge?

560 Pouvant juger que le taux de pollution progresse au lieu de régresser, je déplore aujourd'hui d'avoir eu la naïveté d'espérer un appui de la part de notre chère Ville de Montréal-Est fraîchement défusionnée et j'ai le regret aussi que monsieur le maire Labrosse soit parti parce qu'on dit toujours que les absents ont tort.

565 Le maire Labrosse n'a pas voulu se mouiller dans cette affaire. On s'attaque aux petits propriétaires, médecine à laquelle j'ai goûté mais, pour les gros, on met ses gants blancs. Autrefois, les compagnies faisaient la pluie et le beau temps. En 2006, il existe un ministre de l'Environnement et plusieurs organismes qui les ont à l'œil.

570 Ce projet manque de responsabilité de la part du promoteur qui lui est absent aussi. Avec leurs millions de profits, ils ont sûrement les moyens de déménager. La pollution engendrée par ce projet aura des conséquences sur les générations présentes et à venir. On ne peut ignorer les pollutions qui traversent le fleuve sans oublier les risques imprévus d'un tel projet pour les voisins immédiats dont je suis.

575 La proximité des demeures n'a aucun poids dans la balance. J'espère que Canterm n'a pas pris au sérieux l'offre de venir faire un réservoir dans ma cour – il aurait pu dire que c'était vrai ce que je vous avance – car j'ai changé d'avis depuis. Je me vois mal élever des porcs dans ma cour sans protestation aucune.

580 Pour ce qui est des buttes proposées, est-ce de l'innovation ou du déjà-vu? Si, oui, où sont-elles? Leur hauteur, au lieu de me rassurer, me fait craindre le pire. Qui a eu cette brillante idée? Toute cette levée de boucliers est due aux maisons voisines. Qui sont-ils pour réduire nos horizons, tel un mur de la honte. Canterm fait preuve d'un culot sans égal et d'un sérieux à faire rire. La valeur de notre quartier en prendra pour son rhume.

585 La deuxième option, et pourquoi pas une troisième pour ne pas faire mentir le proverbe est leur déménagement pur et simple. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Les terrains des défuntes compagnies Imperial Oil, Texaco, Esso sont libres.

590 Lors de la première assemblée du conseil de Montréal-Est le 22 novembre 2005,



monsieur le maire Labrosse me disait, et je n'invente rien, qu'il y avait possibilité que Canterm se déplace vers ces terrains. Pourquoi ce changement depuis? Il faudrait lui demander. Qui veut peut. Les Américains ne sont-ils pas allés sur la lune?

595 Le 8 mars 2006, le Vésuve menaçait Naples. En l'an 79 après Jésus-Christ, les villes Herculanium, Pompéi et Stabi ont été ensevelies suite à l'éruption du Vésuve. Cela n'avait sûrement pas été prévu. Mieux vaut prévenir que guérir.

600 Dans les temps anciens, le veau d'or avait la cote. En 2006, il n'a pas perdu de sa valeur. Le ministre Béchard, je l'espère, saura faire la part des choses et ne pas imposer un tel projet qui manque d'humanité. Bon sens ne peut mentir. Merci pour le temps que vous m'avez accordé.

**LE PRÉSIDENT :**

605 Merci, madame Brisebois. En ce qui concerne le maire Labrosse, vous avez raison. Il a bien quitté la salle. Mais le promoteur est là, il est dans la salle. J'avais annoncé à la première partie de l'audience que cette deuxième partie était différente. Vous n'avez plus de personnes-ressources à ma gauche et donc à votre droite, et le promoteur n'est plus à ma droite, donc à votre gauche, il est dans la salle avec certaines autres personnes-ressources d'ailleurs.

**Mme MARIE BRISEBOIS :**

615 Alors, à ce moment-là, je ne sais pas s'ils se rappellent, nous faisant connaître leur intention de bâtir si près des maisons, j'avais offert, si vous manquez d'espace, de venir en faire un dans ma cour. Je suis toute proche. Mais j'ai changé d'idée depuis.

**LE PRÉSIDENT :**

620 Merci, madame Brisebois.

Monsieur Dériger avez-vous une question?

**Mme MARIE BRISEBOIS :**

625 C'est tout?

**LE PRÉSIDENT :**

630 Je vous remercie de votre témoignage.

**Mme MARIE BRISEBOIS :**

Ça m'a fait plaisir.

635

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant monsieur Denis Plante qui représente la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain.

640

**M. DENIS PLANTE :**

Bonsoir! J'avais prévu faire une assez courte présentation en m'appuyant sur un document audiovisuel mais comme je ne l'ai pas, si vous permettez, je vais lire, en sautant une partie ou deux, in extenso. Ce n'est pas si long.

645

Je rappelle que les deux coopératives d'habitation touchées, Les Rives du Saint-Laurent et le Fleuve de l'Espoir, sont membres de la Fédération des coopératives d'habitation de Montréal.

650

Je commence. La FECHIMM, la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain a été créée il y a une vingtaine d'années. Ça regroupe 380 coopératives dans la région de Montréal et totalisant plus de 7 500 familles. C'est quand même important comme organisation.

655

La FECHIMM, bien sûr, s'inspire des grands principes du mouvement international coopératif qui sont entre autres la solidarité et le débat démocratique, et c'en est un ce soir, un débat démocratique. Sa mission, c'est de développer des nouvelles coopératives et de faire en sorte que les membres des coopératives atteignent la plus haute autonomie possible, la plus grande gestion autonome possible dans leur coopérative. Et une preuve de cette autonomie, c'est l'intervention de ces coopératives-là face à ce projet-là Canterm.

660

On est un acteur économique important. On fait valoir beaucoup les retombées économiques souvent dans des projets d'entreprise. Nous, on représente un parc immobilier de un demi-milliard de dollars dans la région de Montréal, et on est établi à Montréal, Laval et dans les Basses-Laurentides. Donc, on a une bonne connaissance du milieu urbain de la grande région de Montréal. On est dans toutes les parties de la région de Montréal et de Laval.

665

On pourrait dire pourquoi la FECHIMM s'intéresse à ce projet-là? En fait, on a été informés que très récemment, c'était en décembre. Mais depuis toujours, on s'intéresse à d'autres aspects de la société que le logement, le transport urbain, l'aménagement du territoire et les questions de la famille évidemment et, bien sûr, le développement durable. D'ailleurs, on a formé récemment un comité de développement durable et c'est une de ses premières actions de venir déposer devant le BAPE en soutien à des résidents de l'est de Montréal.

670

675           Donc, c'est évident qu'on n'a pas une expertise technique pointue. On ne va pas faire  
valoir toutes sortes de données statistiques comme l'a fait, par exemple, Bruce Walker de STOP,  
mais notre expertise, c'est le logement. C'est un logement de qualité, à prix abordable et dans  
des conditions de vie favorables. Alors, c'est important pour ces coopératives-là et pour tous  
ceux qui... ce n'est pas seulement les coopératives qui sont concernées dans le fond, c'est tous  
680 les résidants qui sont autour de Canterm.

          La deuxième partie, on veut parler beaucoup de... ça a été, vous l'avez soulevé avec  
monsieur Labrosse de Montréal-Est, le Plan d'urbanisme, l'aménagement urbain. On considère  
que c'est plus qu'un projet municipal, c'est un projet collectif en fait. Et là, je vais vous lire ce  
685 qu'on a écrit. L'aménagement urbain, soit l'aménagement du territoire en milieu urbain, se  
donne comme objectif d'organiser la vie en société et d'intégrer les différentes activités d'un milieu  
où interagissent divers acteurs. J'en passe.

          Plusieurs paramètres contribuent à guider la confection d'un plan d'urbanisme. Il y a  
690 l'accessibilité à des lieux, la mobilité, la sécurité – là, on doit en parler – le bien-être des citoyens,  
c'est aussi en cause, le design urbain, l'architecture, et la production de biens et services, c'est  
aussi en cause dans ce projet-là. Alors, il suffit de faire un arbitrage, dirait-on, mais lequel?

          Donc, on ne vise pas à exclure certains paramètres. Un plan d'urbanisme vise à ce qu'ils  
695 se complètent. Et je pense que dans ce cas-là, il faut qu'ils se complètent mais pas dans le sens  
que propose Canterm.

          La Ville de Montréal, au cours des 10 dernières années, a tenu beaucoup de  
consultations. Ça a donné lieu à beaucoup de débats. Ça a conduit à un Plan d'urbanisme, un  
700 Plan d'urbanisme qui se veut un modèle, dit-on. D'ailleurs, quand on consulte le site Web, il y a  
une charte des milieux de vie en 10 points, qui dit entre autres : habitat sain, cadre de vie  
agréable, gamme de logements variée. Mais retenons qu'un environnement sain, c'est un des  
éléments importants.

          Les coopératives concernées, puis tous les résidants du secteur donné, dont on parle, ils  
705 habitent près d'un territoire fortement industrialisé. Ça existe depuis longtemps à Montréal-Est, on  
le sait. Cependant, on trouve que les administrations municipales et gouvernementales ont un  
rôle. Maintenant, ils sont établis, ils ont maintenant un rôle à faire en sorte que la sécurité et la  
qualité de l'environnement de ces citoyens-là soient privilégiées en quelque sorte et non pas un  
710 projet économique en particulier, qui a une valeur en soi, j'en doute pas, mais nous on pense  
que les centaines et les milliers de citoyens ont plus d'importance qu'un projet qu'on considère  
quand même un peu dangereux, n'est-ce pas?

          Alors, ils ont une grande responsabilité et on pense que Montréal-Est, la Ville de  
715 Montréal, qui ont autorisé la construction de ces coopératives-là, puisqu'à l'époque ce n'était

pas défusionné, l'arrondissement bien sûr, ont une responsabilité importante aujourd'hui et dans le futur. Parce que Montréal, par exemple, prévoit la construction de 60 à 75 000 logements d'ici 2014 et, souvent, ils parlent de territoires industriels et commerciaux. Donc, ils devront faire attention parce que des projets comme ça pourraient se reproduire.

720

Si on parle de Canterm en particulier, alors j'ai étudié la présentation de Canterm sur Power Point, on voit que c'est une entreprise en pleine croissance, si on veut, qui dit disposer d'un site propice à l'expansion. Alors, là, on se pose des questions. Est-ce qu'ils vont construire beaucoup d'autres réservoirs après ceux qui sont projetés?

725

Ça fonctionne 24 heures sur 24 par la présence même des réservoirs, 365 jours par année, alors moi j'ai de la difficulté à croire et la FECHIMM aussi qu'il n'y a pas de danger potentiel, qu'il n'y a pas d'effet sur l'air ambiant, comme le smog. Puis ça, je dirais même par les vents jusque sur la Rive-Sud de Montréal. Mais ça, je ne suis pas en mesure de le démontrer mais il y en a d'autres qui le prétendent.

730

Canterm propose de s'occuper de l'impact environnemental. Il dit : «On va étudier tout ça.» Mais ce que moi, je retiens, c'est que ce qu'il a proposé jusqu'ici, c'est peut-être de reculer un peu, faire un cosmétique, des talus, puis se conformer à certaines réglementations déjà habituelles, exemple : les heures de travail, si on parle du camionnage.

735

Alors, je me demande, la phrase que j'ai écrite : Qu'en est-il de la qualité de vie des résidents occupant des coopératives d'habitation, des logements du secteur privé ou des petits propriétaires? Parce que moi je représente des coopératives d'habitation mais je pense que tout le monde est concerné par ça.

740

Donc, c'est une entreprise, comme je disais plus tôt, elle peut certainement invoquer des droits acquis pour accroître son chiffre d'affaires, ses profits, mais je dirais que là elle doit s'interroger. Elle doit composer avec d'autres acteurs de la société montréalaise. C'est le temps d'y penser là. Elle met de l'avant l'importance de son investissement, des retombées économiques, mais les coopératives aussi d'habitation, les autres propriétaires et résidents qui les entourent, c'est aussi une valeur économique. Ces gens-là, si on prend l'exemple des coopératives, c'est des actifs. C'est des taxes foncières, c'est la consommation dans le quartier, c'est une valeur économique certaine qui vaut bien celle de Canterm, selon moi.

750

Donc, on conclut que les 113 familles de ces coopératives, parce que c'est de ceux-là dont je parle, c'est ces résidents-là dont je parle le plus, sont plus importants que les 14 réservoirs projetés à moins de 100 mètres d'une zone habitée.

755

Là, je ne veux pas poursuivre plus loin, mais je fais appel peut-être à la mémoire de Canterm, peut-être qu'ils ne le savent pas qu'il y a eu... mais d'abord, il y a des incidents répertoriés dans le monde, et c'est Pétro-Canada qui nous l'a appris, il y en a eu 46 depuis 1999. C'est quand même important. Et particulièrement celui du spectaculaire accident de

Buncefield en décembre 2005 au nord de Londres.

760

Nous, on est partisans du développement durable. On pense que le principe de précaution, qui est un élément central d'une politique de développement durable, doit s'appliquer. C'est-à-dire qu'on doit étudier tous les aspects, essayer de prédire les impacts, informer, débattre, c'est ce qu'on fait ce soir. Et ultimement retirer le projet. Si on pense qu'il y a une chance sur 10 000, je ne sais pas, que ça explose, je pense qu'il faudrait le retirer.

765

Et on dit aux autorités publiques d'être responsables dans le présent cas. Les autorités publiques, bien sûr, les recommandations du BAPE sont pas mal centrales. Les autorités publiques attendent les recommandations du BAPE mais on pense que Montréal-Est, la Ville de Montréal et l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont une responsabilité majeure face à ça.

770

Là, je saute une partie qui est moins pertinente pour arriver à la conclusion. Et je la lis. La FECHIMM a pris connaissance de ce dossier controversé il y a à peine quelques semaines. De plus, de par son comité de développement durable formé récemment, elle a entrepris de s'associer à cette lutte citoyenne, car cette problématique rejoint nos préoccupations d'atteindre une qualité de vie optimale en milieu urbain.

775

Les citoyens concernés, et ce ne sont pas que les membres des coopératives d'habitation Le Fleuve de l'Espoir et Les Rives du Saint-Laurent, sont inquiets et certainement insatisfaits de ne pas avoir été informés de façon appropriée. Les promoteurs et les développeurs, Ville de Montréal et groupe de ressources techniques en habitation confondus, leur ont promis de beaux rêves mais ils ne sont pas là aujourd'hui pour les appuyer. Ils ont choisi un site et construit des bâtiments. Pour le reste, c'est à l'avenant.

780

785

Finalement, la FECHIMM, nous suggérons aucune modification au projet d'expansion de Canterm. Elle veut qu'il soit retiré de façon définitive et que les dirigeants politiques concernés assument leurs responsabilités.

790

On considère que l'entreprise Canterm dispose des moyens financiers et des ressources techniques – on n'a qu'à consulter leurs états financiers et surtout leurs actionnaires Olco et Neste – pour explorer d'autres possibilités d'établissement de ces réservoirs. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

795

Merci, monsieur Plante. Pourriez-vous me parler un peu du fonctionnement de votre Fédération mais aussi des coopératives elles-mêmes. Je ne veux pas dire au jour le jour, mais comment des citoyens décident-ils de former une coopérative? Et comment on choisit un site? Et comment ensuite on s'affilie à votre Fédération?

800

**M. DENIS PLANTE :**

805 Pour la Fédération, les coopératives d'habitation sont, dans le cadre actuel depuis à peu près toujours au Québec et au Canada, sont bâties, sont construites dans le cadre de programmes gouvernementaux. Il y a très peu de coopératives à capitalisation au Québec et au Canada. Ça existe beaucoup dans les pays scandinaves et aux États-Unis mais ici, on dépend beaucoup de subventions gouvernementales, autant pour la construction que pour, par la suite, le fonctionnement. En partie, de 40 à 50 %.

810 Elles sont généralement construites à la suite de projets de ce qu'on appellerait des développeurs. C'est des groupes de ressources techniques en habitation, dont la FECHIMM en est un, ce qu'on appelle un GRT, mais depuis peu. Mais, depuis 20, 25 ans, il y a quatre GRT à Montréal et ce sont eux, dont le GRT Bâtir son quartier, qui a construit ces deux coopératives-là, qui a contribué à développer ce projet-là.

815 Donc, les cinq groupes de ressources techniques en habitation sont celles qui mettent sur pied ces coopératives-là. Pour ce faire, elles invitent, elles sollicitent des citoyens à adhérer à ces projets-là. Elles forment comme des noyaux et, par la suite, ces gens-là vont habiter dans les coopératives. S'ajoutent d'autres personnes.

820 Les coopératives, une fois qu'elles sont établies, choisissent volontairement de devenir membres de la Fédération. Les deux tiers des coopératives d'habitation de Montréal sont membres de la Fédération. Elles ne le sont pas toutes. Alors, c'est un des principes du mouvement coopératif international, c'est le libre choix. La libre adhésion.

825 Maintenant, le fonctionnement d'une coopérative, bien, il y a des assemblées générales. Ils s'élisent un conseil d'administration. À chaque année, ils établissent un budget, parce qu'ils ont fait des prévisions budgétaires. Ils établissent à la faveur de ce budget-là une structure de loyer. Donc, les gens sont, malgré les subventions gouvernementales, c'est quand même un espace d'autonomie qui est très grand.

835 Il y a aussi toute la formation des membres aux principes du mouvement coopératif, l'éducation, je dirais, politique, c'est-à-dire faire en sorte qu'on ne s'occupe pas seulement de son logement mais des autres aspects de la société. Ce qui donne souvent – et même très souvent – que les coopératives jouent un rôle exemplaire dans leur milieu.

840 Et je pense que dans le cas de Canterm, les coopératives d'habitation ont joué un rôle de leadership avec des groupes du quartier comme le Comité de l'environnement de Mercier, mais je pense qu'on peut retenir qu'elles ont joué un grand rôle.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez parlé de GRT, vous avez dit que c'était des développeurs en quelque sorte.

845 **M. DENIS PLANTE :**

Oui.

850 **LE PRÉSIDENT :**

C'est eux qui cherchent des projets à réaliser?

855 **M. DENIS PLANTE :**

Oui. Ils cherchent des terrains souvent.

860 **LE PRÉSIDENT :**

Ils cherchent des terrains. Est-ce qu'ils cherchent des subventions aussi? Puis, ensuite...

**M. DENIS PLANTE :**

Oui, parce que ça doit être arrimé. Ils doivent trouver un terrain, ils bâtissent un projet, ils s'adressent à un programme gouvernemental. Comme le programme gouvernemental Accès Logis, c'est le grand programme gouvernemental au Québec actuellement de la Société d'habitation du Québec. Alors, ces coopératives-là ont été construites dans ce cadre-là.

870 Donc, les développeurs, comme je les appelle, dont la FECHIMM depuis peu, cherchent des terrains, mais parfois il ne faut pas retenir tous les terrains qui nous sont offerts. Dans ce cas-là, je n'aurais pas une critique négative, mais je pense qu'il faut éviter des lieux comme ça pour s'assurer que ça va être des conditions favorables de vie.

**LE PRÉSIDENT :**

875 Les GRT, c'est des organismes à but lucratif ou non lucratif?

**M. DENIS PLANTE :**

À but non lucratif.

880

**LE PRÉSIDENT :**

Non lucratif.

885 **M. DENIS PLANTE :**

Non lucratif.

890 **LE PRÉSIDENT :**

Et qui se financent de quelle façon?

**M. DENIS PLANTE :**

895 Parce qu'ils ont un pourcentage. Ils ont 6 % de la valeur du projet. Si c'est un projet de 6 M\$, ils ont 360 000 \$.

**LE PRÉSIDENT :**

900 Merci.

Monsieur Dériger.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

905 Une précision. Si je comprends bien, c'est que les GRT font le choix du site. Ou s'ils se font offrir des sites? Je n'ai pas trop compris.

**M. DENIS PLANTE :**

910 Les GRT font le choix du site mais il leur faut l'autorisation de la Ville de Montréal. Et de l'arrondissement. D'autant plus que la Ville de Montréal est partie prenante du programme Accès Logis. Donc, elle joue un rôle important.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

915

Puis vous, la Fédération, est-ce que vous participez au choix du site ou c'est vraiment au niveau de la gestion?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

920

Non, non. On s'avance sur ce terrain-là. On a des projets en fait en Montérégie, parce qu'on a une coentreprise avec la Fédération des coopératives d'habitation de la Montérégie, mais à Montréal, on n'a pas encore développé un projet. Parce que c'est depuis l'été dernier.

925 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Dites-moi, est-ce qu'il y a beaucoup de projets? Parce que tantôt, vous avez nommé



des projets 60 000 logements.

930 **M. DENIS PLANTE :**

Bien, ça, c'est la Ville de Montréal.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

935

Dans son ensemble.

**M. DENIS PLANTE :**

940

Oui, dans son ensemble et toutes catégories de propriétés confondues. Mais elle parle beaucoup dans son Plan d'urbanisme «On va essayer de développer du logement dans des zones industrielles et commerciales, là où il y a des terrains encore.» Alors, il pourrait se poser des problèmes comme on connaît actuellement si le principe de précaution n'est pas appliqué.

945

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, vous pensez qu'il est possible qu'il y ait encore des situations similaires qui se produisent.

950

**M. DENIS PLANTE :**

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

955

Mais est-ce qu'il y en a d'autres actuellement?

**M. DENIS PLANTE :**

960

Pas à ma connaissance. Pas de ce type-là.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que vous pouvez préciser un peu plus?

965

**M. DENIS PLANTE :**

Bien, de produits dangereux.

970 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, des industries lourdes, si on veut, avec des coopératives. Mais est-ce que ça existe des coopératives qui sont dans des zones industrielles mais à caractère plus léger?

975 **M. DENIS PLANTE :**

Oui. Moi, j'habite dans une nouvelle coopérative, parce qu'autrefois on était près... c'était près d'usines, près d'une voie ferrée du Canadien Pacifique. Alors, oui, c'est vrai qu'on l'a choisi. On voit avant d'aller habiter. Mais quand même, lorsqu'on y est, il y a beaucoup de problèmes à résoudre, problèmes de pollution par le bruit, de circulation, de camionnage. Et quant au Canadien Pacifique, vous pouvez vous représenter un peu ce que c'est.

980 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

985 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

990 Madame Martin, madame Duquet qui habitent dans cette coopérative ou ces deux coopératives, je pense qu'il y en a deux...

**M. DENIS PLANTE :**

995 Deux.

**LE PRÉSIDENT :**

... sont venues...

1000 **M. DENIS PLANTE :**

Oui, je sais.

**LE PRÉSIDENT :**

1005 ... en première partie, en seconde partie, puis elles ont dit entre autres dans leur mémoire qu'on leur a fait miroiter des choses. Le «on» serait qui? Est-ce que c'est les GRT? Est-ce que c'est la Ville? Est-ce que c'est un ensemble d'intervenants?

1010 **M. DENIS PLANTE :**

Moi, je pense que c'est le GRT et la Ville de Montréal. Le GRT joue un grand rôle. Je ne veux pas dénigrer mais le GRT joue un grand rôle s'il ne surveille pas là où on va établir des logements coopératifs. Ou à but non lucratif.

1015

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que si j'ai bien compris, le GRT cherche les terrains, cherche le financement, puis cherche aussi les gens qui vont habiter dans la coopérative.

1020

**M. DENIS PLANTE :**

Oui, les logements futurs.

1025

**LE PRÉSIDENT :**

Ils ont besoin de mettre plusieurs pièces ensemble pour régler leur casse-tête et se financer, finalement.

1030

**M. DENIS PLANTE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1035

Merci, monsieur Plante.

**M. DENIS PLANTE :**

1040

De rien.

**LE PRÉSIDENT :**

1045

Alors, une dernière intervention avant une pause café. Approche-Nature de Montréal, monsieur Édouard Raymond.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

Bonsoir, messieurs!

1050

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

1055

L'ouverture se fait avec cette première diapo qui parle un peu d'elle-même. Par contre, le plan vert, à l'heure où on se parle, est un contexte un peu vide de sens. Alors, je continue. Alors, pour les gens qui ne demeureraient pas dans le secteur, ça a l'air un peu de ça.

1060

Alors, on voit dans la photo de droite la rue Georges V et on voit dans le coin de la photo droite un édifice commercial à bureaux qui serait, j'imagine, zoné dans ce sens-là et le réservoir, qui est un réservoir de grande dimension, qu'il est juste derrière. Vous pouvez estimer la distance. Je ne la connais pas, mais à vue d'œil, ça semble très près et, effectivement, c'est dans la cour, comme disait une citoyenne tantôt.

1065

Et sur la photo de gauche, vous voyez une habitation. La rue en question, je crois, c'est la rue Pierre-de-Coubertin, mais corrigez-moi si quelqu'un le savait. Et on voit les réservoirs sur la photo de gauche, qui est le réservoir voisin du réservoir qui est sur la photo à droite.

1070

Alors, ici, on voit l'angle formé par la voie ferrée et l'arrière-cour du côté est de la rue Georges V et la voie ferrée sépare les coopératives d'habitation à égale distance d'une partie du site qui va accueillir 9 réservoirs de dimension moyenne pour une capacité d'environ un demi-million de barils. Alors, les nouveaux réservoirs vont faire place. On voit derrière l'arbre sur la photo de droite, un conteneur et, présentement, c'est une cour à conteneurs et ça va devenir le site de 9 réservoirs, comme je disais juste maintenant.

1075

Et sur la photo de gauche, on voit le derrière d'une maison, la partie arrière d'une maison côté est de la rue Georges V et, moi, je ne voudrais pas y habiter personnellement.

1080

Ici, on a abondamment regardé les aspects sécurité et moi, je me suis dit, je vais m'attarder à quelques petits effets que je dirais des effets secondaires, néanmoins étant très importants. Qu'est-ce que vous voyez présentement sur la diapositive, c'est un texte de l'association – excusez-moi – Mouvement l'action communautaire autonome. C'est une association qui regroupe 4 000 organismes au Québec d'action communautaire, dont les groupes écologistes.

1085

Alors, comme vous le savez, on s'est fait couper l'herbe sous les pieds récemment et honnêtement, comment pensez-vous, monsieur le président, monsieur le commissaire, qu'on lutte à armes égales lorsqu'on a les ressources, c'est «niet». Alors, ça parle, ces diapositives-là. Vous comprendrez que nous autres aussi, on aimerait lutter à armes égales.

1090

Je passe à la diapo suivante. « Plan vert » vous avez dit. Moi, je lis les journaux et je me perds en confusion à chaque fois. Néanmoins, il y a un dossier dans *La Presse* d'il y a deux semaines a amené quelque lumière sur la notion « plan vert » qui sert à toutes les sauces.

1095

Elkouri dans *La Presse*, elle dit qu'après tout, la pétrolière – puisqu'il faut désigner les choses par leur nom – tout ce qui gravite autour de l'industrie des hydrocarbures de tout acabit, elle dit que la compagnie est dans ses droits. Moi, je veux bien, dans ses droits, mais si être dans ses droits veut dire être aveugle, c'est absurde pour deux raisons.

1100

Dans un futur très proche de changement global, le climat, dans un futur très proche, les compagnies les plus avant-gardistes vont pouvoir émettre des crédits de polluer, je veux dire plus élégamment permis d'émissions. Mais vous conviendrez avec moi que c'est la même chose.

1105

Alors, si Canterm, il s'avérait qu'elle a été négligente dans sa vision du futur, elle devrait peut-être arriver à un moment donné devoir acheter des crédits au lieu d'en émettre sur le marché et les actionnaires ne seraient pas du tout contents d'apprendre la chose.

1110

Et deuxième raison. On en a parlé, à qui revient la responsabilité d'avoir permis de construire, sans se préoccuper de zone tampon raisonnable. Ça va à l'encontre de tout bon sens. Et moi, je vous répète sincèrement que je n'irais pas habiter dans ce coin-là. Ça ne m'empêche pas d'avoir une affection particulière pour les gens du secteur.

1115

Alors, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, un principe cher au développement durable réel dans le sens de madame Brundtland, on devrait s'abstenir. Et maintenant, Dion, Ambrose et compagnie, monsieur Dion avait commandé une réduction aux grands émetteurs dont fait partie Canterm, bien sûr, par ricochet, une commande de réduction de 45 mégatonnes sur 270, qui correspond à l'objectif national pour répondre aux exigences de Kyoto. Alors, les grands émetteurs n'ont qu'à se payer une réduction de 17 %. Où il est le sens de la justice là-dedans?

1120

Vous pardonneriez mon ignorance, mais j'ai beau fouiller dans toute ma logique et je ne trouve pas la réponse.

1125

Maintenant, avec les Conservateurs à Ottawa, on a les mains liées, vous savez comme moi, que le centre d'intérêt, c'est Alberta.

1130

Du côté de notre cher Québec maintenant, j'ai intitulé ça : «Asphalte à la tonne». Prenez un numéro : 25, 30, 55, 75. Vous savez sans doute à quoi je réfère. La 55, c'est dans l'Outaouais. 75, c'est l'élargissement du boulevard Talbot, je crois. Et bon, ça, ça parle... je n'ai pas besoin de m'expliquer longtemps là-dessus.

1135

Alors, diapo suivante. Ici, on parle de ressources fossiles, bien sûr. Selon les spécialistes, les réserves connues de pétrole, on en aurait pour 40 ans, selon un scénario moyen d'utilisation. C'est-à-dire, plus on vend de chars, moins que... le 40 ans va finalement rétrécir. Mais on ne le sait pas. On peut peut-être découvrir des nouvelles ressources, il y a des gens qui s'ingénient à ça. Mais ça fait juste retarder l'échéance et ça va rebondir sur les arrières

ou arrière-arrière ou arrière-petits-enfants. Lesquels vont payer le plus cher? C'est pas grave. Pour les actionnaires. Alors, moi, j'ai dit 40 ans. Je dis 40 ans, c'est ce qu'on voit dans certains ouvrages, dans certaines études.

1140 Si on va dans l'éthanol maintenant, le fameux 90, il va y en avoir dans les réservoirs. 10 % d'éthanol et 90 % d'essence, d'où vient cet éthanol? Culture de maïs, champs de maïs à perte de vue en Montérégie. Écoute donc, où est-ce qu'ils font pousser nos carottes? Je ne sais pas. Mais vous savez comme moi que ce maïs-là est bien souvent d'origine OGM, organisme génétiquement modifié.

1145 Alors, dans les deux cas, on parle d'engrais chimiques en abondance, épandage de lisier de cochon, lessivage dans les cours d'eau, eutrophisation et le fleuve Saint-Laurent qui est en train de s'asphyxier.

1150 Et, bien sûr, les pesticides. Pesticides, c'est pas grave. Monsanto a réglé cette question-là. Avec une graine Monsanto, mon cher ami, tu tues tout ce qui est autour de ton plant, sauf bien sûr ton maïs. C'est les intégrateurs, ces chères firmes dans la pharmacopée, le lien entre les firmes pharmaceutiques et l'agroalimentaire industriel. Et le risque de contamination des autres cultures.

1155 Le cas célèbre d'un cultivateur dans l'Ouest qui a fini par gagner contre Monsanto, puisqu'il a réussi à prouver que ses champs avaient été contaminés par le vent, tout simplement. Alors, on lui disait : «Tu nous as volé nos semences», imaginez-vous! Et, finalement, le risque inouï d'une contamination, je dirais pancontamination, à la grandeur de la nature. Encore là, principe de précaution.

1160 Maintenant, superficie subtilisée. Écoutez, où ce qu'on fait pousser du maïs, on ne fait pas pousser rien d'autre et ça nous occasionne une perte d'autonomie alimentaire, terme si cher aux politiciens d'il y a déjà presque une génération. Ça change vraiment avec le temps, à tous les jours d'ailleurs. On n'a qu'à écouter le discours d'ouverture de monsieur Charest aujourd'hui pour s'en rendre compte. Et puis à force de faire du grain comme ça pour nourrir les bovins, ça fait pas des enfants forts. Les ruminants, leur donner du grain plein l'estomac. Bon, en tous les cas. C'est pas grave, on les soigne avec des médicaments.

1170 Maintenant, je vous ai réservé une petite surprise. Alternatives, écoutez, il y en a. Vous les connaissez aussi bien que moi, mais ce n'est pas juste l'affaire de dire : «Tiens, regarde donc ça, c'est une belle alternative», puis aller se laver les dents et se coucher sur les deux oreilles. Ce n'est pas de même que ça marche. Les transports en commun, le tramway, le tramway c'est une sacré belle idée, ça. Ça a-tu été volé à projet Montréal? Je le sais pas. Le vélo? Qui n'a pas son vélo ce soir? Levez la main. C'est pas trop pire, il y a du vélo en masse. Ça tient en forme.

1175 Puis Dieu sait qu'on en a de besoin, on se couche tard le soir quand on fait des présentations au BAPE.

1180 Petite suggestion personnelle, je termine là-dessus. Regardez ça. Ne pas permettre d'annonce de char pendant une émission de télé sur les causes de la pollution de l'air. Terminé.

**LE PRÉSIDENT :**

1185 Merci, monsieur Raymond.

**M. ÉDOUARD RAYMOND :**

Ça m'a fait plaisir.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pause café. Une dizaine de minutes et nous reviendrons soit avec la Ville de Montréal, soit avec le groupe pétrolier Olco.

1195 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

1200 Mesdames, messieurs, il y a une fiche qui vous permet de nous donner votre opinion sur les services que le BAPE vous offre. C'est important pour nous pour nous tenir au diapason du public de savoir ce que vous avez pensé, ce qu'on pourrait améliorer dans l'avenir.

1205 Alors, nous reprenons la présentation des mémoires, j'appellerais maintenant monsieur George Kahale – je ne sais pas si je prononce bien votre nom – qui représente le groupe pétrolier Olco. Je vous rappelle que vous pouvez présenter un mémoire écrit, vous pouvez nous donner votre opinion verbalement et vous pouvez aussi nous faire parvenir votre opinion dans les jours qui viennent sur le projet.

1210 Alors, monsieur Kahale, allez-y.

**M. GEORGE KAHALE :**

1215 Merci.

**L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

1220 Merci, monsieur Kahale.

Est-ce que, monsieur Dériger, vous avez des questions?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1225

Dites-moi, dans votre mémoire, vous dites que où actuellement il y a un seul réservoir, dans l'avenir on parle de deux, trois réservoirs qui vont venir s'ajouter. Actuellement, dans le dossier qu'on connaît, il y a quatorze nouveaux réservoirs qui sont prévus. Est-ce que Canterm prévoit dans le futur avoir d'autres projet que celui dont on parle actuellement?

1230

**M. GEORGE KAHALE :**

Pas à ma connaissance.

1235

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, actuellement, c'est le seul que vous avez.

1240

**M. GEORGE KAHALE :**

C'est le seul dont je suis au courant, oui.

1245

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce qu'il y a d'autres sites que Canterm possède ailleurs que le site de Montréal-Est?

**M. GEORGE KAHALE :**

Nous avons à Québec, c'est tout.

1250

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

À Québec, c'est tout.

1255

**M. GEORGE KAHALE :**

Oui.

1260

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Il n'y a pas d'autres sites dans l'est de l'île.



**M. GEORGE KAHALE :**

1265 Non.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1270 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1275 Nous avons appris en lisant l'étude d'impact et lors de la première partie de l'audience que Canterm entrepose des produits liquides qui lui arrivent et qui ensuite sont envoyés à des clients. Est-ce que Olco est un client de Canterm?

**M. GEORGE KAHALE :**

1280 Oui. Dans seulement la distribution des produits pétroliers pour l'agent de Montréal de Canterm.

**LE PRÉSIDENT :**

1285 Parce que vous avez des stations-service, vous avez dit que vous avez...

**M. GEORGE KAHALE :**

1290 Nous avons environ 350 au Québec, en Ontario et dans les Maritimes. Près de 175 au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1295 Et vous achetez de Canterm.

**M. GEORGE KAHALE :**

Bien, Olco achète le produit et l'entrepose chez Canterm.

**LE PRÉSIDENT :**

1300 L'entrepose chez Canterm et ensuite le distribue. Quelle est la proportion, dans tous les produits qui sont entreposés chez Canterm, quelle est la proportion qui est entreposée pour Olco?

**M. GEORGE KAHALE :**

1305

Ça, je ne pourrais pas vous le dire parce qu'il y a tellement de produits. Je ne peux pas vous dire ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1310

Disons, essence. Est-ce que vous le sauriez par catégorie, l'essence, diesel?

**M. GEORGE KAHALE :**

1315

Non, je ne peux pas vous le dire ce soir mais, si vous voulez, je peux vous le donner demain.

**LE PRÉSIDENT :**

1320

Ce serait intéressant, oui.

**M. GEORGE KAHALE :**

1325

Oui. Pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'aurais une autre question en ce qui concerne l'essence éthanol.

1330

**M. GEORGE KAHALE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1335

Quelle est l'efficacité de l'essence éthanol par rapport à l'essence?

**M. GEORGE KAHALE :**

1340

Bien, l'essence éthanol, c'est qu'on peut présentement mettre jusqu'à 10 % d'éthanol mélangé à l'essence, sans endommager les voitures et les moteurs actuels. Ça réduit les émissions de 10 %, si je peux dire, bien jusqu'à 30 % d'après certaines études, des gaz qui sortent dans l'atmosphère, des gaz nocifs. Ça offre un meilleur rendement aux voitures parce que ça nettoie les moteurs, puis il brûle plus propre.

1345

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'une automobile qui utilise un mélange disons 5 % éthanol avec essence fait plus de kilomètres au litre?

1350

**M. GEORGE KAHALE :**

Non, je ne pourrais pas dire ça.

1355

**LE PRÉSIDENT :**

Moins de litres au kilomètre?

1360

**M. GEORGE KAHALE :**

Je ne suis pas ingénieur automobile, mais non, je ne pense pas. Je pense que c'est surtout une question d'améliorer l'air, l'environnement.

1365

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que s'il y a une perte d'efficacité, le gain environnemental est moindre.

1370

**M. GEORGE KAHALE :**

Il n'y en a pas de perte d'efficacité, ça, je peux vous le dire.

1375

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous savez que ça fait la même distance.

1380

**M. GEORGE KAHALE :**

Je sais qu'en Ontario...

1385

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que l'efficacité, c'est ça finalement.

**M. GEORGE KAHALE :**

Oui. Bien oui. Je sais qu'en Ontario, il y a une pétrolière qui met de l'éthanol dans toutes ses essences, puis à ma connaissance, il n'y a pas de... S'il y a eu des problèmes, les consommateurs se seraient plaints. Mais il n'y en a pas de plainte.

**LE PRÉSIDENT :**

1390

On pourrait aussi évaluer le coût environnemental qui consiste à produire de l'éthanol à partir du maïs, par exemple. Ça prend des engrais, ça prend des champs. Il y a quand même un coût environnemental à l'éthanol.

1395

**M. GEORGE KAHALE :**

Il y a un coût. C'est que nous, l'éthanol que nous utilisons, il est à base de sucre, il vient du Brésil. Ça fait que ce n'est pas à base de maïs.

1400

**LE PRÉSIDENT :**

Mais le coût environnemental est au Brésil plutôt qu'ici.

1405

**M. GEORGE KAHALE :**

Mais la canne à sucre, je ne sais pas moi, je ne peux pas vous... je ne suis pas ingénieur agricole, dans l'agriculture.

1410

**LE PRÉSIDENT :**

Et cet éthanol qui arrive du Brésil est transporté comment?

1415

**M. GEORGE KAHALE :**

Par bateau.

1420

**LE PRÉSIDENT :**

Par bateau qui consomme quel genre de carburant?

1425

**LE PRÉSIDENT :**

Du mazout?

1430

**M. GEORGE KAHALE :**

Du mazout, j'imagine.

**LE PRÉSIDENT :**

1435 Et c'est du mazout à faible teneur en soufre ou à haute teneur en soufre?

**M. GEORGE KAHALE :**

1440 Ça, je ne peux pas vous le dire.

**LE PRÉSIDENT :**

1445 Parce que si on essaie de faire l'équation et d'évaluer quel est le gain environnemental réel d'importer de l'éthanol du Brésil pour en mettre 5 % dans l'essence ici, peut-être que le gain finalement est moindre qu'il peut paraître en regardant seulement le chiffre de 5 %.

**M. GEORGE KAHALE :**

1450 Oui, mais présentement, il y a la législation de l'Ontario qui demande qu'il y ait 5 % d'éthanol au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ça fait qu'il faut se conformer avec la législation ontarienne. Ça fait que c'est pour ça que nous avons de l'éthanol, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1455 Vous dites que c'est une contribution au développement durable, mais c'est une contribution que vous n'avez pas évaluée de façon précise?

**M. GEORGE KAHALE :**

1460 Non. Non, je ne peux pas dire ça, non.

**LE PRÉSIDENT :**

1465 Merci. Monsieur Dériger, pas d'autres questions?

Moi, j'aurais deux autres petites questions. Le mélange se fait à quel moment? Si on parle à la fois de biodiesel et d'éthanol, vous allez recevoir, si je comprends bien, de l'éthanol qui arrive du Brésil, du biodiesel qui arrive de la Rive-Sud, je crois?

1470 **M. GEORGE KAHALE :**

De Maple Leaf peut-être, oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1475

Et vous entreposez ici et ensuite vous faites le mélange, Canterm fait le mélange avant de distribuer...

**M. GEORGE KAHALE :**

1480

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1485

... chez Olco et chez les autres clients?

**M. GEORGE KAHALE :**

1490

Ça dépend des régions, ça dépend des spécifications pour des régions données. Le produit est mélangé et livré, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1495

Est-ce que ça va prendre un pipeline différent pour véhiculer le biodiesel, par exemple, une fois mélangé?

**M. GEORGE KAHALE :**

1500

Non. En ce moment, il est livré par camion, il n'est pas livré par pipeline.

**LE PRÉSIDENT :**

Uniquement?

1505

**M. GEORGE KAHALE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1510

Quelqu'un a proposé, je crois que c'est cet après-midi, que chacun des réservoirs ait un triple joint d'étanchéité. Est-ce que c'est quelque chose qui est possible?

**M. GEORGE KAHALE :**

1515

Ça, je ne peux pas vous répondre, monsieur. Je ne suis pas...

**LE PRÉSIDENT :**

1520 Ce n'est pas votre domaine.

**M. GEORGE KAHALE :**

1525 Je ne travaille pas à Canterm. Je travaille pour le groupe, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, monsieur Kahale, de votre témoignage.

1530 **M. GEORGE KAHALE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1535 J'appelle maintenant madame Michèle Salesse. Bonsoir!

**Mme MICHÈLE SALESSE :**

1540 Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, monsieur le commissaire! Tout d'abord, comme entrée en matière, je vous dirais que j'habite Pointe-aux-Trembles depuis 1967, donc cela fait maintenant 39 ans. Je pourrais vous dire que les habitants de l'est de l'île de Montréal ont l'odorat fort développé comparativement aux autres citoyens de l'île de Montréal. Cependant, tel n'est pas mon propos ce soir.

1545 Je voudrais surtout vous parler d'abord très brièvement de la sécurité et, dans un second temps, plus particulièrement de la santé des habitants de l'est.

1550 Auparavant, juste une question sur laquelle j'aimerais que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement se penche, c'est que nous avons pour Pétro-Canada, pour Canterm, des audiences séparées. Or, il s'agit de la même population, des mêmes citoyens et j'ai comme l'impression que les dossiers sont évalués séparément et non pas avec une vision globale. Je pense qu'il serait extrêmement important d'avoir une vision globale, notamment lorsqu'on parle de pollution, d'émissions dans l'air, etc. Donc, ça serait vraiment important qu'on voie ça comme un tout et non pas comme juste Canterm d'un côté, Pétro-Canada de l'autre.

1555 Concernant la sécurité, j'ai pris connaissance de certains documents et je voudrais vous rappeler certaines choses. C'est que plus ou moins 86 % des accidents, d'accord, sont des

1560 accidents dans lesquels il y a un incendie, une fuite ou une explosion. Et qu'un accident peut même déclencher une réaction en chaîne. Après avoir parcouru les documents, je ne suis pas convaincue qu'on a évalué vraiment la possibilité d'une réaction en chaîne. On parle toujours d'un seul et unique réservoir qui pose problème, mais on ne tient pas compte des réactions en chaîne qui pourraient vraiment avoir un effet extrêmement néfaste sur la population et sur l'environnement.

1565 On parle ensuite, quand on parle de plan d'évacuation, on parle beaucoup du personnel. Je me demande, par contre, quand la population est-elle prévenue? On parle de prendre des mesures d'air à certains endroits, mais qui les prend? À quel moment? À quelle distance? Qui décide de l'évacuation? On dit que ce sont les pompiers. Oui, mais les pompiers, dans quelle mesure interviennent-ils et comment on procède exactement à l'évacuation de la population, qui est un problème majeur. Donc, ce sont des questions que je me pose.

1570 Je me pose également des questions concernant il y a un corridor aérien qui passe au-dessus. Advenant un problème, a-t-on prévu l'éventualité qu'il puisse y avoir un accident impliquant un avion, par exemple? Est-ce que ça, ça a déjà été pensé? Est-ce qu'on a pensé à un plan d'urgence?

1575 Bien sûr, vous allez me dire que cela ne se produit à peu près jamais, que c'est extrêmement rare, mais voyez-vous, il y a plus d'une cinquantaine d'années, le mont Saint-Hilaire a déjà pris en feu, était complètement en feu. C'était un accident, bon, un feu de forêt, c'est très rare. C'est arrivé une fois. Mais n'empêche, je pense qu'on doit penser à des effets à long terme des catastrophes importantes qui pourraient se produire.

1580 Maintenant, je vais vous parler des problèmes de santé des habitants de l'est de Montréal. Alors, les habitants, bon, il y a eu une étude qui a été faite sur les maladies respiratoires de 1995 à l'an 2000 et on relève notamment dans cette étude pour les codes postaux H1A, H1B, un taux d'hospitalisation beaucoup plus élevé. En ce qui concerne le code postal H1B, le phénomène est plus marqué pour les enfants de 6 mois à 4 ans. Pour le code postal H1A, pour les personnes de plus de 60 ans.

1590 Quels sont les diagnostics que l'on relève particulièrement dans l'est de Montréal? On parle d'asthme, on parle de bronchiolite et on parle de bronchite. Lors de l'étude, d'ailleurs, on fait ressortir que les taux de maladie qui sont plus importants dans l'est ne sont pas dus au fait qu'une même personne, par exemple, pourrait avoir été hospitalisée plus d'une fois et aurait donc été comptée trois, quatre fois. Donc, chaque personne ayant été comptée juste une fois.

1595 Alors, l'asthme est associé, je veux dire, notamment à l'oxyde d'azote et au benzène. Il y a une étude justement sur la prévalence de l'asthme qui montrait que justement... bon, il y a peu d'études, je vais vous dire, sur les habitants qui habitent à proximité d'un parc industriel pétrochimique, il y a vraiment peu d'études qui ont été faites là-dessus, mais il y en a quand



même une qui montrait que 27 % des enfants était quand même plus élevé.

1605 Ensuite, si on regarde pour la période de 1996 à l'an 2001, le niveau médian et journalier de dioxyde de soufre était beaucoup plus élevé, a augmenté à Pointe-aux-Trembles de 40 à 90 % comparativement au Jardin botanique où une autre mesure a été prise, qui est quand même considérable.

1610 De 1996 à 2001, l'ozone est également à un niveau beaucoup plus élevé. Quant au sulfure d'hydrogène, d'accord, il y a eu une légère diminution. Cependant on sait qu'il est de cause industrielle.

1615 En ce qui concerne les composés organiques volatils et le benzène, on remarque que les taux sont quand même beaucoup plus élevés à Pointe-aux-Trembles, et quant à ces émissions, il n'y a aucun doute qu'elles sont d'origine industrielle. Notamment, la direction des vents a un impact justement sur la diffusion de ces particules en question.

1620 En ce qui concerne l'impact sur la santé, on parle évidemment des composés organiques volatils, non pas comme le benzène, qui sont plus cancérigènes, plus toxiques sur le plan immunitaire, qui augmentent les hospitalisations de plus de 8 % à 27 %. Je reviendrai tout à l'heure avec le taux de mortalité des personnes dans l'est de Montréal.

1625 Quand on mesure le dioxyde de soufre, quand on mesure l'ozone et en fin de compte les autres composés, les mesures se font toujours sur une moyenne de dix minutes. Cependant, je voudrais attirer votre attention, monsieur le président et monsieur le commissaire, sur le fait que les habitants qui vivent là ne sont pas exposés juste pendant dix minutes mais le sont pendant plusieurs dizaines d'années et qu'il faudrait peut-être considérer les effets cumulatifs à long terme.

1630 On sait, par exemple, juste à titre d'exemple, que le dioxyde de soufre est un gaz irritant qui cause justement de l'inflammation sur les surfaces contre lesquelles il entre en contact et, dans ce cas-ci, nous parlons des poumons des habitants de l'est de Montréal.

1635 Il est aussi intéressant de voir que dans un rapport, on mentionne qu'on ne peut pas séparer les polluants. On peut relever le taux total mais on ne peut pas dire qui fait quoi, quelle industrie est plus responsable d'une autre. Donc, je pense qu'il serait peut-être intéressant de pousser certaines études plus loin de façon à voir s'il y a des corrélations entre les émissions dont parlent les industries pétrochimiques, d'accord, avec les taux mesurés dans l'air. Si on arrive vraiment à certaines corrélations. Personnellement, je n'en ai pas trouvé dans les rapports.

1640 En ce qui concerne le portrait de la santé à Montréal fait au 13 février 2006, donc c'est très récent, on remarque comparativement au restant de l'île de Montréal, pour la région de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est, qu'il y a plus de tumeurs, plus de cancers du poumon,

plus de maladies de l'appareil circulatoire, plus de maladies de l'appareil respiratoire, que l'espérance de vie des femmes est plus basse que sur les autres endroits sur l'île de Montréal. Il en est de même pour les hommes.

1645

Si on s'intéresse maintenant à la mortalité, plus précisément pour les années 2000-2002, les mortalités ont été mesurées dans ce cas-là à Pointe-aux-Trembles, on remarque de façon générale, à Pointe-aux-Trembles, le taux de mortalité, les gens meurent plus jeunes qu'ailleurs. Si on regarde de quoi meurent les gens comparativement aux autres endroits sur l'île de Montréal, on meurt davantage de tumeur, de cancer du poumon, de maladie de l'appareil circulatoire, de maladie de l'appareil respiratoire, de maladie pulmonaire obstructive. Alors c'est quand même des données importantes.

1650

Et je voudrais également faire des liens avec autre chose. Présentement, on parle beaucoup des coûts de la santé, n'est-ce pas? C'est un débat au Québec qui est extrêmement important. On dit que les coûts n'arrêtent pas d'augmenter. Considérant le fait que les maladies respiratoires sont en hausse de manière importante dans la région de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est, ne faudrait-il pas considérer que les coûts en santé augmentent pour ces populations-là, qu'il y a davantage d'hospitalisations, ce qui est d'ailleurs prouvé par des chiffres.

1655

Combien est-ce que ça coûte pour soigner quelqu'un qui est atteint d'une maladie respiratoire dans l'est? Et là, je ne parle pas d'évaluer le coût sur une hospitalisation. Mais on pourrait parler de 10 ans, 20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans? Combien ça coûte au gouvernement?

1660

Le gouvernement parle du coût des médicaments. Ça coûte cher les médicaments. Vous savez que pour soigner les maladies respiratoires, on utilise énormément de broncho-dilatateur. Vous savez sans doute, si vous avez lu les journaux également qu'un médicament du genre Advair qui réunit deux broncho-dilatateurs différents, donc il y en a un qui est un peu un catalyseur, le gouvernement maintenant, le médicament n'est payé que sur prescription spéciale. Ça prend une autorisation spéciale. Ça coûte cher ces médicaments. On parle de pompes qui coûtent plus de 50-60-70 \$.

1665

Est-ce qu'on a pris la peine d'évaluer les coûts en santé des habitants de l'est de Montréal? Combien ça coûte au gouvernement? Combien Canterm rapporte financièrement? Parce que les profits de Canterm vont essentiellement, excusez-moi, dans ses poches, même s'il paye des taxes au gouvernement.

1675

Je voudrais qu'on considère vraiment, qu'on prenne le temps de calculer le coût de la santé des gens de l'est de Montréal et qu'on se demande justement à une époque, à un moment présentement où on veut réduire les coûts de santé, si la prévention ne serait pas une excellente chose. Et la prévention serait justement de ne pas avoir les réservoirs de Canterm.

1680

1685 Je voudrais vous dire aussi que je suis très inquiète. Parce que parfois j'ai l'impression  
qu'on considère les citoyens de l'est de Montréal comme des citoyens de seconde zone. Il ne  
viendrait pas à l'idée de construire des réservoirs dans l'ouest de l'île de Montréal. Par contre,  
dans l'est de Montréal, excusez-moi, mais le Plan d'urbanisme laisse fortement à désirer. Alors  
qu'on aurait pu faire un endroit rempli de verdure et un endroit magnifique, on construit les  
maisons les unes sur les autres et, en plus, on va nous agrémenter le tout de plusieurs réservoirs  
1690 – je pense que c'est quatorze réservoirs de Canterm – plus ceux de Pétro-Canada.

Alors, j'aimerais qu'on calcule les coûts humains sur une période de 50 ans. Parce que  
les réservoirs de Canterm sont là pour durer. Ils ne sont pas là pour un an, pour deux ans ou pour  
trois ans.

1695 Alors, je demande au gouvernement de nous considérer, nous, citoyens de Pointe-aux-  
Trembles et de Montréal-Est comme des êtres humains qui aspirent à vivre dans un milieu sain.  
Je voudrais que pour une fois l'être humain passe avant le profit.

1700 Et je vous dirais, pour terminer, j'espère que je pourrai dire un jour, à la place de :  
«Venez, sentez mon quartier», dire : «Venez sentir comme il fait bon vivre et respirer chez nous à  
Pointe-aux-Trembles et à Montréal-Est.» Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1705 Merci, madame. Monsieur Dériger, pas de question? Je vous remercie, madame. Je  
vous invite à lire les transcriptions de la première partie de cette audience où des représentants  
entre autres de la Ville de Montréal ont expliqué comment les émissions sont mesurées et que  
chaque raffinerie et autre entreprise doit faire un rapport de ses émissions, en plus des données  
1710 qui sont prises de la qualité de l'air dans l'atmosphère. Donc on a les deux types de données que  
vous sembliez avoir cherchées. Vous trouverez les références dans les transcriptions.

**Mme MICHÈLE SALESSE :**

1715 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

1720 **Mme MICHÈLE SALESSE :**

Je vous remercie.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais madame Danielle Tapin.

1730 **Mme DANIELLE TAPIN :**

Bonjour, monsieur le président! Bonjour, monsieur le commissaire! Ça me fait plaisir d'être au Bureau des audiences publiques. Pour moi, le Bureau des audiences publiques, c'est la voix du peuple en quelque part. Vous venez nous écouter.

1735 Moi, je suis une citoyenne de Pointe-aux-Trembles. Je suis un peu au courant de ce que la dame a dit précédemment. Je fais partie du comité de suivi sur les maladies respiratoires dans l'est de Montréal, entre autres. Je suis aussi membre du comité de liaison communauté-industrie de l'Association industrielle de l'Est de Montréal à titre de citoyenne. Donc, le dialogue communautaire qui doit exister entre les industries et les citoyens.

1740 Moi, j'aimerais que vous compreniez pourquoi qu'il y a autant de mobilisation de la part de la population en ce qui concerne ce projet-là, mais à la suite d'une autre audience publique qu'il y a eu il n'y a pas si longtemps, Interquisa. Pour moi, ici, c'est l'après BAPE, le premier BAPE en fin de compte qu'il y a eu dans le quartier.

1745 Le processus du BAPE auquel je fais référence et aussi tous les rapports et les recommandations que vous faites ou qu'un Bureau d'audiences publiques fait auprès du ministre ou du Conseil des ministres, qui a un impact en fait sur le plan d'aménagement des municipalités et, en fait, à la cohabitation de l'industrie et du secteur résidentiel.

1750 Hier, j'ai entendu les élus du quartier Mercier-Est vous poser la question, qui demandaient votre appui justement pour envoyer un message vers le haut. C'est un peu ce que je dis, moi aussi. Parce que vous, vous avez aussi un impact sur notre vie, en fait, en tant que résidents dans un secteur et c'est le seul secteur d'industrie lourde sur toute l'île de Montréal. Il n'y en a pas d'autres. Il faut le regarder dans sa globalité.

1760 Je dis aussi : attention! Depuis Interquisa, on a Coastal qui s'est ajoutée, PTT, on va avoir Canterm qui veut augmenter sa capacité. On a le projet Pétro-Canada qui s'en vient aussi, puis peut-être qu'il y en aura d'autres. On a quand même une grande imprimerie aussi, Transcontinental, qui est venue s'installer dans le quartier et qui a des rejets d'émissions au niveau des COV qui ne sont pas négligeables au niveau des solvants utilisés en imprimerie.

1765 Le développement durable, est-ce que ça inclut les populations, en fait? Parce que je n'ai pas senti ça au niveau du développement durable ni au niveau de la façon que le ministère de l'Environnement du Québec le concède. Mais pour moi, le développement durable, ça comprend le culturel, le social, le biophysique, ça peut être les écosystèmes, mais c'est le

vivant aussi, donc c'est nous les humains. Ça comprend l'économique. Mais pour moi l'économique ne doit pas être la priorité. C'est une balance et un équilibre qu'il doit y avoir dans toute cette définition-là.

1770

Pour moi, il y a un maillon faible. Le maillon faible, c'est qu'on n'arrive pas à regarder la santé publique et l'environnement dans de tels projets et les regarder ensemble dans un tout, pour dire : «Wo!». Il y a des indicateurs de santé présentement. Il y a une étude qui est en train de se faire parce qu'on voit qu'il y a peut-être quelque chose qui se passe dans notre quartier, dans nos quartiers et qui est peut-être relié à notre environnement, qui est bien particulier. Donc, pour moi, c'est ça le principe de précaution. On n'a pas encore de preuve. Ça coûte cher, ça coûte des sous. Mais ça, c'est à la suite du BAPE d'Interquisa.

1775

Monsieur Luc Lefebvre de la Direction de la santé publique est venu nous présenter la première analyse qui avait été faite sur la santé des populations dans l'est de Montréal et il y avait des indications qu'il y avait quelque chose qui se passait dans l'est de Montréal qui n'était pas semblable dans d'autres quartiers.

1780

On avait regardé statut social ou statut social. On avait quand même enlevé les biais. On avait regardé vraiment les populations équivalentes. On s'était dit : il faudrait peut-être pousser ça un petit peu plus loin. Ça faisait longtemps que les gens du quartier disaient : «S'il vous plaît, au niveau de la santé publique, aidez-nous à regarder cette problématique.»

1785

Bien, on a poussé, on a poussé. On a réussi à mettre autour de la table des gens de la Direction de la santé publique, des chercheurs de l'Université McGill, des gens d'Environnement Canada, des gens du département d'environnement de la Ville de Montréal. Vous avez vu monsieur Yves Bourassa, je crois ici, qui est venu présenter des choses. Il y a monsieur Claude Gagnon aussi qui y participe. Donc, c'est un groupe multidisciplinaire qui est en train de regarder cette problématique-là.

1790

1795

Les projets sur papier. Interquisa en était un, en fait, jusqu'à temps qu'il soit construit. On l'a analysé. On l'a découpé de part et d'autre pour voir toutes les problématiques. Cependant, quand il a été construit, nous, en tant que population, on a eu à vivre avec certaines des conséquences.

1800

Lorsque monsieur Bourassa est venu vous présenter la qualité de l'air ambiant – je fais référence au document DB42, je crois qui est en référence ici – il y a une fiche, je crois que c'est à la page 9, c'est sur l'est de Montréal, c'est le benzène. Le benzène, les industries pétrochimiques avaient fait beaucoup d'améliorations dans le temps, puis c'était descendu à des niveaux de 3 microgrammes par mètre cube en 2002. Là, tout d'un coup, on s'est ramassé avec l'installation d'Interquisa à des niveaux de 7.8. On s'est dit : «Voyons! C'est quoi qui se passe? Est-ce qu'il y a quelque chose?»

1805

Donc, les gens de la Ville de Montréal ont regardé et se sont rendus compte qu'il y avait

1810 des sources qu'ils n'avaient pas vues comme telles au niveau d'Interquisa, mais il y avait d'autres  
problématiques au niveau des quais de déchargement aussi qu'il y a dans le port, au niveau des  
fuites fugitives qui peut amener du benzène en plus. On a réussi, en tout cas, le gain qu'on avait  
eu depuis 1999, bien, on est retourné dans le décor encore pour quelques années, puis là ça  
recommence à redescendre.

1815 Les COV dans l'est de Montréal. Encore le DB43, qui a été présenté ici sur les  
concentrations des rejets industriels. Depuis 2001, ça monte. Ça, ça veut dire qu'avec l'ajout de  
nouvelles installations, ça va continuer à monter. Interquisa, il y a des rumeurs qui circulent  
disant qu'elle veut doubler sa production. Peut-être que c'est pour ça qu'il y a un terrain qui reste  
1820 vide à côté d'Interquisa parce qu'ils veulent agrandir. Puis ça, s'ils agrandissent, ça veut dire  
d'autres émissions encore dans notre environnement.

Avec la venue d'Interquisa – ça, c'est des données qui sont soumises au niveau des  
rejets polluants par les entreprises à la Ville de Montréal – juste avec Interquisa, je ne vous parle  
1825 pas des autres sources parce que c'est Interquisa qui est plus volumineux au niveau des particules  
totales émises dans l'atmosphère, j'ai 12 228 tonnes métriques. Quand c'est émis à  
l'atmosphère, normalement ça retombe dans un rayon de 5 kilomètres. Ça fait que ça, je reçois  
ça chez nous, sur ma tête.

1830 Juste au niveau des trois raffineries, quand ils nous ont présenté ça en 2004, j'ai juste  
regardé grosso modo, même s'ils avaient diminué les quantités émises, j'appelle ça dans chacun  
leur silo, je me ramassais quand même avec juste Pétro-Canada, Shell et je ne me souviens plus  
lequel, Marsulex, avec 397 tonnes de plus sur ma tête. Mais ils avaient réduit, parce que je les  
regardais tout seuls. Mais, moi, j'additionne. Ils sont autour de moi.

1835 Moi, je demeure sur la 7<sup>e</sup> Avenue à Pointe-aux-Trembles, j'ai Pétro-Canada là. Du  
deuxième étage, je vois Coastal, je sais exactement que j'ai Noranda de ce côté-là directement  
en face de moi. Donc, je les ai à l'œil. On m'appelle l'inspecteur 008 à la Ville de Montréal. Il y  
en a sept. Donc, quand j'appelle et je dis : «H<sub>2</sub>S, Montréal-Est, telle rue à telle rue, les vents  
1840 sont de telle direction», ils savent exactement où aller chercher. En passant, je suis chimiste.

Donc, au niveau des particules, il y a une problématique. Il y a eu des recherches faites  
à Toronto justement sur l'effet des particules et je crois que c'était l'ozone combiné, et il y avait un  
effet d'hospitalisation de 1 000 personnes de plus quand il y avait une combinaison à certains taux  
1845 combinés, en tout cas, d'ozone et de particules. C'est les premières études qui sont sorties. On  
commence à voir qu'il y a vraiment un impact sur la santé. Ça coûte cher ces études-là, mais ça  
vaut la peine d'être fait.

Alors, la population est mobilisée. À la suite d'Interquisa, il n'y avait pas de comité de  
liaison industrie-communauté de l'Association industrielle de l'Est de Montréal. Ça s'est formé à ce  
1850 moment-là, en 2000. J'en fais partie depuis ce temps-là, y compris d'autres citoyens, y

compris des groupes communautaires comme monsieur Walker aussi. Il y a des gens de Mercier-Est qui ont témoigné devant vous aussi. Il y a des gens d'Anjou. Il y a des gens en tout cas qu'on essaie d'avoir des citoyens de partout.

1855

Il y a des comités de citoyens de vigilance qui se sont établis à l'intérieur d'entreprises comme Marsulex, Pétro-Canada, Shell, Interquisa. Il y a des groupes comme la ZIP Jacques-Cartier que vous avez vu ici, je crois, STOP, les collectifs en environnement, le CMMI qui regroupent encore des citoyens, qui sont aussi mobilisés. Les gens à Pointe-aux-Trembles sont mobilisés, s'informent. Ce n'est peut-être pas des scientifiques, mais je peux vous dire qu'ils ont même des diplômes en GBS, en gros bon sens. Et ils sont capables en tant que citoyens de poser des questions très terre à terre, pratico-pratiques mais qui, en fait, pour moi, quand on fait de l'intervention d'urgence ou quand il y a des accidents ou des incidents, ça répond parfaitement à leurs inquiétudes et à leurs craintes.

1860

1865

Le terminal d'entreposage. On va en avoir un, c'est Canterm. Il y en a un autre, c'est Ultramar. Il y a eu un incident, je vais vous l'expliquer. Lui, il est plus près de l'autoroute 40. C'était aux mois de novembre et décembre 2004. On avait de drôles d'émissions à l'intérieur du quartier de Montréal-Est jusqu'à Pointe-aux-Trembles. Ça sentait l'ammoniac et c'était mêlé, ça sentait presque l'acide caproïque, le pipi de chat, mais c'était très fort. Et on se demandait c'était quoi parce que ce n'était pas une odeur qu'on avait sentie auparavant, c'était vraiment nouveau.

1870

Alors, j'ai alerté mon équipe d'inspecteurs d'environnement, j'ai essayé de parler à des citoyens pour savoir d'où ça s'étendait, etc., et sur une période de deux semaines, avec l'aide de monsieur Yves St-Arnaud de la Ville de Montréal et mes informations, on a réussi à faire un quadrilatère en fonction des vents pour dire : «Ça doit se trouver dans ce carré-là.»

1875

On avait demandé à l'AEIM qu'ils fassent des communications auprès de leurs membres pour voir s'il y avait des opérations anormales ou différentes qui avaient été faites dans cette période-là. Il n'y avait eu aucune réponse. Monsieur St-Arnaud avait été cogner aussi chez Ultramar qui a affirmé : «Non, non, non. Il n'y a rien de différent.» Ça ne marchait pas.

1880

Un dimanche, je me suis réveillée en plein milieu de la nuit, il était 4 h du matin. J'étais étouffée, je n'étais pas capable de respirer. Il y avait cette odeur-là plein la maison, de la cave au grenier, et j'ai appelé le ministère de l'Environnement, mais Québec. Parce que là, j'ai dit : «Ça n'a pas de bon sens. Il y a quelque chose qui se passe.» J'ai fait réveiller l'inspecteur de l'environnement d'Environnement Québec. Je pense qu'il n'était pas très, très de bonne humeur, mais j'ai dit : «Tant qu'à être réveillée, je vais toujours bien réveiller quelqu'un pour entendre ce que j'ai à dire.»

1885

1890

Il m'a référée à la Ville de Montréal parce qu'il dit : «Si c'est dans l'air, c'est la qualité de l'air, c'est la Ville de Montréal.» Le lendemain matin, je suis retournée à la Ville de Montréal. Monsieur St-Arnaud dit : «Ça n'a pas de bon sens. Il va falloir aller voir ça.» Il n'a pas pu aller

voir chez Ultramar, il fallait avoir les autorisations pour aller voir chez Ultramar.

1895

Ce qu'il a fait, ingénieux, il est allé dans une cour à scrap d'autos, il a monté par-dessus des voitures, par-dessus la clôture pour voir ce qui se passait chez Ultramar. Hah! Hah! C'était chez Ultramar. Ils avaient des réservoirs dans lesquels il restait des boues qui avaient figé, parce que c'était l'hiver – on était au mois de novembre, début décembre – ils chauffaient ces boues-là qui étaient qualifiées par le ministère de l'Environnement du Québec, et j'ai vérifié, de déchets dangereux.

1900

Pour traiter des déchets dangereux, les chauffer et les décomposer dans l'atmosphère et envoyer des nuages toxiques sur la population, ça prend un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Est-ce que Ultramar l'avait? Avez-vous une petite idée? Non. Est-ce qu'ils se sont fait prendre? Oui. Est-ce qu'on a réglé le problème en deux semaines? Oui. Est-ce qu'ils ont voulu avouer qu'ils étaient fautifs? Non. Parce qu'on a reposé des questions au comité de liaison. Ils ont dit qu'ils avaient toutes les autorisations, puis qu'ils s'étaient arrangés aussi pour faire mettre des masques, etc., protéger leurs travailleurs.

1905

1910

Quand monsieur Désilets de la Direction de la santé publique lui a demandé : «Oui, c'est beau, là, mais nos populations, est-ce qu'on pourrait savoir s'il y avait des dangers pour nos populations? Avez-vous pris des mesures? Est-ce qu'il y avait quelque chose?» Ils ont jamais voulu nous dire qu'est-ce qu'ils avaient mesuré, puis qu'est-ce qu'ils avaient obtenu. Est-ce que ça, c'est de la transparence? Non. Ce n'est pas le seul incident qui a eu lieu à Pointe-aux-Trembles.

1915

Depuis 2002, parce que les citoyens, nous, on ne nous croit pas toujours, je tiens un agenda de tous les événements qui peuvent avoir lieu dans mon milieu quand je suis, disons, témoin de certaines choses. Donc, fumée noire à la torchère, odeur d'huile dans l'air, H<sub>2</sub>S, ça sent les œufs pourris, SO<sub>2</sub>, c'est une odeur soufrée assez typique, des odeurs d'asphalte et de bitume. Tantôt on disait qu'on voulait asphalter. Bien, je peux vous dire qu'on en a eu des odeurs d'asphalte, puis de bitume. Je te dis que ça doit produire chez Pétro-Canada, puis chez Bitumar parce qu'ils doivent avoir des routes à faire.

1920

1925

Des gouttelettes de brume huileuses, de la poussière, c'est nos particules qui nous retombent sur la tête, ça, je peux vous dire qu'on en a régulièrement. Et je peux dire que de la façon que la poussière est, je peux même dire que des fois ça doit venir du *catcracker* de Pétro-Canada. Des odeurs d'allumette.

1930

Le bruit, j'y reviendrai. Ça, c'est une autre cacophonie qui fait appel à plusieurs réglementations de différentes villes et pour lequel l'arrondissement ne veut absolument pas appliquer leur règlement. Donc, comme je vous dis, j'en ai des pages et des pages. Il y a des suivis qui sont faits avec la Ville de Montréal.

1935

Interquisa, il y a eu des problèmes aussi. Il y a eu un problème, il y a eu un nuage



1940 d'acide acétique qui est parti d'Interquisa. Interquisa n'était absolument pas au courant qu'il y avait quelque chose de défectueux dans leur usine. Le fameux nuage est parti et le vent allait vers Ville d'Anjou. Il a atterri dans le stationnement des Galeries d'Anjou où un citoyen a dit : «Bien, voyons donc! C'est quoi ça? Ça sent l'acide acétique. D'où ça vient?» Il a appelé au ministère de l'Environnement pour dire : «C'est quoi le problème?» etc.

1945 En fin de compte, c'est la Ville de Montréal qui s'en est chargée, puis là, eux, bien de l'acide acétique, c'est comme assez évident que ça doit venir d'Interquisa. Il n'y a pas d'autres sources comme telles potentielles proches. Et ça venait de là. Alors, ils sont allés cogner et leur dire : «Wo! Vous avez un problème. Comment ça se fait que vous ne savez pas que vous émettez toute votre acide acétique à l'atmosphère?» Il y avait quelque chose qui avait mal fonctionné. Je leur dis : «Bien, là, il y a quelque chose qui marche pas.» Comment ça se fait qu'ils ne le savent pas? Donc, les imprévus, c'est possible. Je pense que j'ai assez d'exemples.

1950 Je reviens à Canterm. Si je regarde la proximité par rapport aux maisons, ce n'est pas juste les nouvelles maisons qui s'ajoutent. C'est celles qui étaient déjà là avant qu'il faut regarder aussi. La façon que c'est fait, c'est inacceptable. Est-ce que le milieu vivant devrait avoir une quelconque priorité là-dedans? Je dis oui. Ça n'a pas de bon sens.

1955 La zone d'impact en cas de déflagration, je suis bien plus inquiète d'Interquisa. Sa zone d'impact va jusqu'à la rue Lebrun. Ça fait qu'elle va emporter Canterm, ça va tout sauter en même temps. Ça, ce qu'on appelle, c'est l'effet domino justement qu'une madame parlait hier. Je pense que c'est madame Loubert. On en a un effet domino là.

1960 Les trains. Quand ils ont fait l'évaluation des risques pour Interquisa, ils ont considéré le déversement d'un seul wagon. Moi, je n'ai jamais vu un seul wagon se promener tout seul sur une voie ferrée. Ça ne se promène pas tout seul un wagon. Le CN fait circuler environ, dans tout ce quadrilatère-là, 118 à 128 wagons régulièrement parce qu'ils vont porter des wagons à différentes entreprises dans le circuit. Donc, juste un wagon qui serait impliqué? J'y crois pas. Vous regardez les derniers accidents qui ont eu lieu au CN, qui sont en augmentation. Ce n'est pas juste un wagon, là. Soyons sérieux. Des analyses de risques comme ça, ça ne fait vraiment pas sérieux.

1970 Peut-être qu'on devrait adopter la solution du ministre Béchard puis échanger des terrains comme ils ont fait au Mont Orford. Ça serait peut-être une solution. Il a l'air d'aimer ça échanger des terrains. Peut-être qu'on pourrait aller un peu plus par là.

1975 C'est drôle, le maire, là, j'aurais pu y aller, moi, le prendre par la main, puis aller marcher, puis aller lui dire exactement où ils sont ses terrains libres. Parce que, moi, je passe sur la rue Notre-Dame, je peux lui dire exactement où ils ont été décontaminés, puis qui les a décontaminés. Puis j'ai même fait une plainte à un moment donné parce qu'ils retournaient les

1980 terres, puis ça envoyait des odeurs huileuses jusqu'à Pointe-aux-Trembles parce qu'ils étaient en train de faire bouffer leurs huiles avec des microorganismes pour enlever l'huile le plus possible des terrains usés.

1985 Et il y a un autre terrain aussi sur la rue Durocher, en face de Noranda, qui est présentement à vendre, et l'autre côté de ce terrain-là, il y a des maisons. Alors, ils devraient peut-être planter des arbres là aussi, ça ferait une belle zone verte. Ça ferait peut-être une forêt pour préserver les gens de Montréal-Est qui sont de l'autre côté. Mais je pense que ce n'est pas ça l'objectif du maire, je pense que c'est plutôt de faire du développement.

1990 Je pense qu'on est en saturation au niveau de la zone industrielle. Présentement, les citoyens sont sollicités de toutes parts pour surveiller les incidents, les accidents, les feux. Il y en a eu un feu au quai. Je pense que c'était Coastal. Non, c'était encore Ultramar, regarde donc ça! C'est Ultramar. C'est une vanne de sectionnement à la section portuaire, des vapeurs d'essence qui se sont enflammées. Ça fait qu'il y a eu un feu. Donc, c'est possible aussi des feux dans la zone portuaire.

1995 Donc, au niveau des préoccupations clés de la communauté, je pense que tout le monde vous l'a dit. Les gens, on vous a parlé de santé. Économie, pour eux, ce n'est pas un développement économique, c'est la dévaluation de leur propriété, c'est le fait que peut-être ils vont avoir à déménager s'ils ne sont pas contents de l'environnement où ils sont.

2000 L'esthétique, c'est les talus. On va y revenir aux talus. Ce n'est pas une mesure d'atténuation du bruit. Si c'est des experts en évaluation de bruit, je pense qu'ils devraient en consulter un. Un talus, ce que ça fait, c'est certain que si tu es en arrière du talus, puis que le bruit vient comme ça, tu ne l'entendras pas. Mais le bruit, ça se propage. Ça va faire ça par-dessus le talus, puis ça s'amplifie. S'il y a une maison, puis le deuxième étage est là, puis tes fenêtres sont ouvertes, ça va rentrer de plein fouet dans la maison, puis tu vas l'entendre en s'il vous plaît, puis il va être amplifié, le bruit. C'est comme ça que ça fonctionne, le bruit.

2010 Vous avez juste à regarder sur l'autoroute. Vous avez des beaux panneaux qui ont été posés par rapport à Anjou. Bien, c'est sûr que ce qu'il y a en arrière, si la maison ne dépasse pas le talus, il n'y en a pas de problème. Mais à partir du moment où ça dépasse, puis que le bruit peut faire ça, le bruit est absolument pas atténué.

2015 Pour le bruit, vous avez dans vos documents le règlement de la Ville de Montréal, puis vous avez, je crois, le règlement de la Ville de Montréal-Est. Ça fait trois ans que je me bats pour déclarer des nuisances de bruit auprès de l'arrondissement Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles, Pointe-aux-Trembles dans le temps que c'était fusionné. Avant ça, tu téléphonais directement à la Ville, tu avais accès à l'inspecteur.

2020 Là, avec la fusion, ce n'était pas ça. C'était l'arrondissement Accès Montréal. Ils ne voulaient même pas prendre les plaintes de bruit en partant. Il a fallu que je fasse des pressions

2025 auprès des conseillers, etc. Là, ils ont fait une feuille. Puis, là, la personne ne voulait pas prendre la plainte de bruit si, par exemple, je ne partais pas à 3 h du matin de chez moi, puis que je n'allais pas remonter jusqu'à la source de bruit, puis que je ne leur disais pas exactement qui faisait le bruit. Puis dans certains cas, j'avais plus qu'une entreprise qui le faisait. Elle ne voulait pas enregistrer mes plaintes de bruit.

2030 Je me suis battue pendant deux ans jusqu'à temps que je me fâche, puis là, à l'AEIM, je leur ai dit : «Est-ce qu'on pourrait regarder la problématique du bruit industriel?» Ils m'ont tous dit que j'entendais des voix, que ce n'était pas vrai. Ça fait que je n'allais pas nulle part. J'ai dit : « Bon, je ne vais pas nulle part avec l'arrondissement. Je ne vais pas nulle part avec eux.»

2035 Puis en plus, le règlement de la Ville de Montréal-Est, dans le temps que c'était la Ville de Montréal-Est, comme Interquisa... vous savez Interquisa, où il est situé? Il est ici. Vous avez Lafarge, vous avez Canterm, puis de l'autre côté vous avez Noranda et vous avez Shell. Il est comme enclavé.

2040 Donc, selon le règlement de la Ville de Montréal-Est, vous pouvez le lire, vous l'avez en arrière, Interquisa ne peut pas être tenu responsable du bruit au niveau des résidences parce qu'il est enclavé. Il y en a un autre à côté. Moi, j'ai un problème. Si Interquisa, plus Shell, plus Coastal, plus Noranda font un niveau de bruit qui dépasse les normes, j'ai un problème parce que ça, ça s'additionne.

2045 Je reviens à ma problématique. On me disait que j'entendais des voix. Parfait. J'entends des voix. Maintenant, je vais aller mesurer ce que j'entends comme voix, parce que je ne voulais pas arrêter là. J'ai tenu aussi un agenda et j'ai remonté la nuit jusqu'aux sources de bruit, à 2 h du matin, à 3 h du matin, à 4 h du matin. Je l'ai fait pendant trois ans, messieurs. Pour avoir vraiment une idée.

2050 Après ça, j'ai été chanceuse. Il y a quelqu'un qui m'a passé un sonomètre industriel comme ils sont utilisés dans les industries et j'ai mesuré le bruit. Fascinant. J'entendais des voix! Je dépassais les limites inscrites dans le règlement, dans ma chambre à coucher, à l'extérieur, dans la nuit. Moi, c'était surtout le soir et la nuit que ça posait problème parce que, l'été, on ne peut pas dormir les fenêtres ouvertes.

2055 Quand j'ai vu ça que... l'industrie n'a jamais eu ces données-là, mais moi je les ai fait parvenir à l'inspecteur au niveau de la Ville de Montréal, là ça a commencé à débloquer un peu. Puis là, l'AEIM a décidé d'engager un expert en bruit pour aller mesurer le bruit. Il a fait une étude. Il est même venu mesurer le bruit chez moi pendant un mois, mais pas dans le mois qui était le pire, mais au moins ça donnait une idée.

2060 Il est arrivé à quelles conclusions vous pensez? Aux mêmes que les miennes. Est-ce que ça a fait plaisir aux industries? Pas du tout. Est-ce qu'ils vont faire quelque chose? Je ne le

sais pas. Mais ils sont tous retournés chez eux pour aller voir quel genre de mesure de mitigation qu'ils pouvaient faire.

2065

Autrement dit, quand ils construisent quelque chose, c'est beau de dire sur papier : «C'est 45 décibels.» Mais, en vérité, s'ils ont 20 ou 30 ou 40 compresseurs qui font 45 décibels, en bout de ligne, quand ils vont tous les avoir additionnés, ça ne fera plus 45 décibels. Ça va peut-être être rendu à 50. Il faut aller le mesurer. Il faut se rendre compte de qu'est-ce qu'on génère comme bruit dans l'environnement.

2070

Où je suis dans le quartier, j'ai Pétro-Canada. Moi, je suis à la 7<sup>e</sup> Avenue. Pétro-Canada est sur la 7<sup>e</sup> Avenue, puis Sherbrooke. Coastal est comme ça. Puis on a une problématique bien particulière. J'ai Noranda en plein devant moi comme ça, puis j'ai Interquisa en arrière. On est dans une belle pointe comme ça. Ça fait que c'est certain qu'on est dans des couloirs de bruit à partir même de Pétro-Canada.

2075

Pétro-Canada est à Pointe-aux-Trembles. Je m'adresse à l'arrondissement. Les autres sont tous à Montréal-Est, protégés par le maire de Montréal-Est. Où vais-je aller me plaindre? La nuisance est chez moi et elle est chez les résidents de Montréal-Est parce qu'il y a des niveaux très élevés au niveau des gens à Montréal-Est aussi. Donc, j'ai la même problématique que le plan d'aménagement urbain que les gens vous ont expliqué hier, en raison de la réglementation, de la fusion, de la défusion et de la confusion.

2080

Je pense que je vais finir sur ça. J'ai assez pris de votre temps.

2085

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Tapin. Monsieur Dériger, avez-vous des questions? Madame Tapin – et ce que je vais vous dire vaut pour les personnes qui sont passées avant vous – c'est que lorsque vous n'avez pas un mémoire écrit, vous comprendrez qu'on n'a pas eu le temps de le lire et de préparer des questions. C'est pour ça qu'on n'en a pas à poser.

2090

**Mme DANIELLE TAPIN :**

Je pourrais vous envoyer...

2095

**LE PRÉSIDENT :**

Mais nous nous en poserons à la lecture des transcriptions.

2100

**Mme DANIELLE TAPIN :**

Parfait.

2105

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre témoignage.

2110 **Mme DANIELLE TAPIN :**

Aucun problème.

**LE PRÉSIDENT :**

2115

Et continuez votre travail d'agent et je suis certain qu'avec monsieur Bourassa, vous devez avoir des conversations intéressantes.

**Mme DANIELLE TAPIN :**

2120

Oui et avec tous les inspecteurs. Parce que quand on dit que c'est du H<sub>2</sub>S, en passant, aujourd'hui, depuis ce matin, ce matin on avait des odeurs d'huiles lourdes dans Pointe-aux-Trembles, on avait des odeurs de soufre suri à Montréal-Est et toute la journée jusqu'à ce soir avant que je quitte, j'avais encore des odeurs de soufre assez poignant à ma résidence. Alors, ces événements-là, ils ne sont pas seulement ponctuels.

2125

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2130

**Mme DANIELLE TAPIN :**

Le projet en particulier est inacceptable au niveau des zones de transition, de sécurité, tampon, nommez-les. C'est inacceptable.

2135

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

2140 **Mme DANIELLE TAPIN :**

L'échange de terrains, peut-être.

**LE PRÉSIDENT :**

2145

Merci, madame.

J'invite maintenant le représentant du bureau de la députée de Bourget, madame Diane

Lemieux. Il s'agit de monsieur Jean-François Cayer.

2150

**M. JEAN-FRANÇOIS CAYER :**

Bonsoir, monsieur le président, monsieur le commissaire!

2155

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

**M. JEAN-FRANÇOIS CAYER :**

2160

Mon nom est Jean-François Cayer, je suis attaché politique pour madame Diane Lemieux, députée de Bourget. Comme vous savez, madame Lemieux ne peut pas être présente ce soir pour vous livrer sa position sur le projet Canterm, elle est retenue à l'Assemblée nationale par l'ouverture de la session parlementaire. Elle remercie la commission de me permettre de rendre publique, en fait, sa position.

2165

Je voudrais juste vous signaler aussi que pour ne pas trahir sa pensée, si jamais vous avez des questions, je ne pourrai pas y répondre mais je vais quand même les transférer à madame Lemieux pour une réponse des plus rapide, soyez-en assurés.

2170

Il y aurait peut-être deux petites corrections toutes simples à faire au mémoire, je vous les donne tout de suite. À la page 2, deuxième paragraphe, on lit : «conjoncture actuelle» plutôt : «dans les conditions actuelles». Et à la dernière page, la page 4, il faut évidemment lire au dernier paragraphe, troisième phrase : «plan d'urbanisme » et non «plan d'urbanisation». Merci.

2175

**L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

2180

Merci, monsieur Cayer. D'abord, une remarque. Je constate qu'à la page 1 de son mémoire, la députée de Bourget propose au moins un chiffre en ce qui concerne la quantité de terrains vacants de Montréal et de l'est que nous avons essayé d'explorer un peu avec le maire tout à l'heure. J'aimerais, si elle pouvait nous donner les informations...

2185

**M. JEAN-FRANÇOIS CAYER :**

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

2190

... sur lesquelles elle s'est basée pour arriver...

**M. JEAN-FRANÇOIS CAYER :**

2195 Ça provient d'une information de la Chambre de commerce et de l'industrie de l'est de Montréal. Je vous donnerai la référence.

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Merci. Ensuite, j'aurais une question en ce qui concerne l'établissement d'une zone de transition dont on a parlé à de nombreuses reprises, non seulement aujourd'hui mais dans les jours qui ont précédé. Pour établir une zone de transition, il y a évidemment plusieurs étapes à franchir. J'ai abordé le sujet avec monsieur Fratolillo plus tôt.

2205 Quels seraient les rôles des municipalités, du gouvernement provincial – particulièrement du gouvernement provincial puisque nous nous adressons à la députée de Bourget – dans les étapes qu'il faudrait franchir pour réaliser cette zone de transition qui, en passant, je souligne que monsieur Fratolillo l'a qualifiée de incontournable éventuellement.

**M. JEAN-FRANÇOIS CAYER :**

2210

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2215

Monsieur Dériger? C'était la même question. Voilà. Ça va. C'est très bien.

**M. JEAN-FRANÇOIS CAYER :**

2220

Parfait. Merci beaucoup, messieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Au revoir!

2225

J'invite maintenant, monsieur Claude Bernard, citoyen, à venir nous présenter son mémoire. Bonsoir, monsieur Bernard!

**M. CLAUDE BERNARD :**

2230

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, monsieur le commissaire! Comme vous avez mentionné dans l'introduction, je suis citoyen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et vivant sur la rue Notre-Dame près de Georges V de la Municipalité de Montréal-Est.

2235 Les travaux du BAPE nous auront permis de voir ce perpétuel dilemme de cohabitation : la communauté de Montréal-Est de 9 000 âmes, le Port de Montréal et le vaste site industriel à vocation pétrolière. Je fais une petite image synthèse : David et Goliath. Quoi dire et surtout quoi faire devant une telle situation?

2240 La communauté de 9 000 âmes de Montréal-Est, cet immense territoire qu'elle occupe, elle est rassemblée surtout au sud le long du fleuve Saint-Laurent. Elle occupe physiquement un peu moins du tiers du territoire municipal par rapport à l'industriel qui lui a 23 millions de pieds carrés. De plus, le long des rives de cette municipalité règne depuis 1881 la fameuse autorité du Port de Montréal, entité corporative.

2245 Les trois joueurs de cette situation : la Ville de Montréal-Est, le Port de Montréal et l'industrie pétrolière. Qui a juridiction sur l'ensemble de ce territoire pour permettre la cohabitation? La Ville, le port ou l'industrie pétrolière? À vous d'apprécier. Et c'est pour ça que vous voyez en face de vous cette diapositive ou encore cette acétate qui vous montre une photo qui remonte déjà à 53 ans.

2250 Cette photo, évidemment elle est un peu âgée, 53 ans, c'est difficile d'en faire une acétate parfaite, mais cette photo-là a été prise et la personne qui est née dans cette petite maison que vous voyez au sud où se trouvent les chantiers, où on voit les dépôts de charbon recouverts de bâches blanches qui appartenaient, à ce moment-là, à l'industrie de ciment Lafarge, une industrie française à l'époque, vous voyez très bien, un petit peu vers la gauche sud, il n'y a plus de quai. Je ne sais pas si vous remarquez, il n'y a plus de quai.

2260 La seule chose que vous voyez, c'est une toute, toute, toute petite maison. Bon, cette petite maison-là est ici, qu'on appelle la petite maison, si vous voulez, qu'on voit à la télévision de temps en temps, la petite maison de rêve. Ça, c'est une maison de ferme et la personne qui y est née est ici dans la salle. Elle a 77 ans, elle y est née. Il s'agit de madame Marie Brisebois.

2265 Comme vous voyez, cette maison, cette petite maison-là, c'était une ferme, une immense ferme. Et je lis souvent ce qu'on appelle le bas de vignette de cette diapositive-là. Attendez un peu, à l'ouest, près de la bâche se trouve la maison qui a vu naître madame Brisebois qui a, comme je vous disais tout à l'heure, 77 ans. Son grand-père était horticulteur et les fruits de son labeur se retrouvaient au marché.

2270 À l'ouest, un petit peu à l'ouest ici, un petit peu en arrière, on aperçoit, si vous voulez, l'église de Saint-Victor ou de la Paroisse Saint-Victor et derrière elle, vous voyez ces petites maisons-là, les termes militaires, on appelle ça des PMQ, des quartiers, si vous voulez, résidentiels pour les soldats mariés, qui étaient connus dans le temps, une expression ici dans le coin, *war-time house*, les maisons du temps de la guerre. Disons qu'à cause de la base militaire qui existe encore évidemment et qui est encore très active, la base militaire, ce qu'on

2275



appelle Pointe-aux-Trembles. Ça va?

**LE PRÉSIDENT :**

2280 On me dit Longue-Pointe.

**M. CLAUDE BERNARD :**

2285 Longue-Pointe, excusez-moi. Je vous remercie de m'avoir repris, monsieur le président. Donc, je passe tous les détails que j'ai donnés tout à l'heure.

2290 Quant au port, je vous ai parlé, si vous voulez, d'un peu les trois joueurs. Je reviens un peu, la Ville de Montréal-Est, le Port de Montréal. Donc, je passe un peu sur le rôle du Port de Montréal que personne s'occupe souvent, parce qu'on pense qu'il est là depuis je ne sais pas combien de temps, il fait partie du paysage, tout est admis, bon. Quant au Port de Montréal, sa direction a perdu, il y a longtemps, sa mission sociale en laissant un tel gâchis se perpétuer sur sa propre propriété, en mariant allègrement des quartiers de la communauté de Montréal-Est trop intimement liés à l'industrie pétrolière au détriment de leur qualité de vie à laquelle cette communauté-là a droit.

2295 Aussi, avant d'aborder, si vous voulez – vous voyez, j'essaie d'être le plus bref possible – avant d'aborder la conclusion, j'aimerais quand même vous dire que je suis l'ancien fondateur du parc industriel de la Communauté urbaine de Québec que vous connaissez très bien, qui est à Saint-Augustin.

2300 À titre de président régional de la Chambre de commerce de Portneuf et de Montmorency à l'époque, nous avons treize chambres locales, on m'avait demandé de me charger du comité des industries lourdes Portneuf-Québec, parce que la Communauté urbaine de Québec n'était pas encore tout à fait encore créée et ça date, ça, de 68 à 1971. Vous pouvez être sûrs que les partenaires avec qui j'ai travaillé, surtout avec les municipalités autour de Saint-Augustin, on a siégé durant dix-huit mois dans le petit village de Neuville et on a fait une étude assez exhaustive de tout ce que c'est qui nous entourait.

2310 Ça, ça comprenait le Port de Québec, l'Aéroport de Québec qu'on appelait l'Ancienne-Lorette, aujourd'hui Jean-Lesage, toutes les municipalités environnantes, les deux chemins de fer : Canadien National, Canadien Pacifique, les deux ponts qui reliaient tout ça, et on essayait de regarder aussi quels étaient les meilleurs endroits pour créer le parc industriel parce qu'il n'y en avait pas du tout sur la Rive-Nord. Tout était sur la Rive-Sud, surtout alentour de Saint-Romuald et en s'en allant vers l'ouest des deux ponts qui existent.

2315 Donc, on s'est aperçu que si on voulait absolument faire un parc industriel, on n'utilisait pas le terme «environnement» à l'époque, on disait : «Il faudrait au moins protéger la nature qu'il y a là.» Bon, quoi faire? On ne touche pas aux rives du fleuve, on laisse ça aux gens qui sont

2320 là. Il y avait déjà une forêt que les Français avaient construite, une forêt de chênes et qui est encore là d'ailleurs. Et on va utiliser les contreforts des Laurentides qui sont là pour cacher cette zone industrielle qu'on voulait faire.

2325 Donc, vous voyez, pour protéger les populations urbaines qui étaient là. Et d'en jouir en même temps en développant de l'industrie convenable, solide, responsable de l'eau, responsable du sol, responsable de l'air. C'est de même qu'on parlait dans le temps. Vous voyez? Je ne suis pas un farfelu. C'est pour ça que je voulais vous faire comprendre que je ne suis pas ici non plus pour assassiner les industries, puis tout ce que c'est que vous voulez. Quand c'est fait correctement et qu'on retrouve des rapports convenables de cohabitation raisonnable, potable, pour pouvoir exister de part et d'autre.

2330 Devant cet imbroglio, cette impasse, cette confusion de rôles, quelle leçon devons-nous en tirer maintenant, puisque j'aborde la conclusion? Pourtant, tout a été dit, et de long en large. Que ce soit la santé, la pollution, les dangers de rayon d'impact malgré les zones tampons et le transport lourd perpétuel sur la rue Notre-Dame engendré en partie par ledit site industriel. Tout ça, on parle de cette cohabitation-là.

2340 On sait très bien que récemment encore, dans la région de Saint-Romuald... et Dieu sait s'ils ont un site parfait pour ça parce qu'ils sont assez isolés, ils sont assez bien protégés à des kilomètres des habitations par rapport à la municipalité régionale de cette région-là qui s'appelle Lévis, il y a encore un incident qui est arrivé au début de février, ça a duré une journée et demie, le feu. C'est des choses concrètes, qui arrivent. C'est ça qu'on appelle un incident ou un accident, appelez-le comme vous voulez. Bon, il faut s'en rendre compte, il faut réaliser. Il faut réaliser tout ça. C'est sensible, ça touche à tout le monde ça. Heureusement que cette zone-là est à 20 kilomètres à peu près de Lévis où se trouve la plus grande partie de cette population-là.

2345 Pourtant, aujourd'hui, j'en suis sûr que cette industrie pétrolière que nous avons à l'heure actuelle aurait aimé avoir l'heure juste, elle aussi, concernant des règles plus claires de cohabitation, tant de la mairie de Montréal-Est – tant de la mairie de Montréal-Est – que de la direction du Port de Montréal. Ils ont un rôle social eux autres aussi. Ils sont souvent propriétaires des terrains qui sont là.

2355 Aussi, pour donner espoir à cette communauté de 9 000 âmes, je recommande logiquement et simplement la mise en tutelle de Montréal-Est pour tout simplement à cause de sa perpétuelle négligence, à cause de l'histoire et de la longue période... je pourrais ajouter le mot «crasse» mais je l'ai rayé sur mon chose. Je trouve ça invivable de voir cette situation-là.

2360 Et tout ça là, cette mise en tutelle doit être faite par les ministères québécois suivants : de la Santé, ils le savent, ils savent qu'est-ce que les gens vivent depuis des années dans le coin; la Sécurité publique, ils ne sont pas des derniers-nés. Ils le savent très bien, ils étaient avec nous autres ici. Ils nous ont entendus durant toute la première partie des audiences qu'on

a eues les 13 et 14 février derniers. Et surtout le ministère des Affaires municipales, surtout.

2365 Enfin, en résumant tout ça, j'aurais voulu dire d'autre chose mais tout le monde a bien compris, a bien senti ce que je voudrais faire ressortir, il ne s'agit pas de tirer sur l'industrie. Il s'agit de lui permettre de vivre, elle aussi, mais d'une façon convenable qui répond aux critères les plus intéressants pour tout le monde. C'est pour ça que je vise spécialement la négligence de Montréal-Est et surtout de son maire, monsieur Labrosse, je crois, qu'on n'a pas vu souvent durant les audiences. On a dit qu'il a fait un passage très bref dans la soirée et je ne l'ai pas revu.

2370 Enfin, nous espérons fortement que cette tutelle de Montréal-Est, éventuelle évidemment, incitera la direction du Port de Montréal – et Dieu sait si j'ai des choses à lui reprocher, vous ne savez pas combien de dossiers que je me bats avec elle depuis quatre, cinq ans, mais je vais rester seulement qu'avec le dossier que nous avons ce soir, du Port de Montréal, qui était aussi présent par ses représentants les 13 et 14 février, il ne faut pas l'oublier – à retrouver sa mission sociale qu'elle a perdue envers cette même population qui elle-même est prisonnière d'une totale impasse municipale, impossible à vivre plus longtemps.

2380 Je tiens à exprimer mes vifs remerciements à tous et à toutes les parties en cause, quels que soient les gens, y compris la partie industrielle, pour la haute tenue de ces audiences du BAPE qui ont été menées à bien. Je vous remercie, monsieur le président et monsieur le commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2385 C'est moi qui vous remercie, monsieur Bernard. J'aurais une question. Au cours de ces audiences, on a eu plusieurs représentants d'organismes qui sont des regroupements de citoyens ou des comités mixtes industriels municipaux. Est-ce que le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est sont actifs et présents auprès de ces comités, à votre connaissance?

2390 **M. CLAUDE BERNARD :**

2395 Je suis un peu mal à l'aise de répondre à cette question-là, pour des raisons très simples, que je ne voudrais pas être partial. Dans ce sens que j'ai vécu personnellement des problèmes avec le Port de Montréal qui sont liés à la sécurité, tout simplement tout ce que c'est qui est relié au pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine, qui ont tout dérogé à toutes sortes de...

2400 Comment est-ce qu'ils ont fait? J'ai jamais su, j'ai jamais compris comment est-ce que le ministère des Transports du Québec a laissé aller ça, ces choses-là, quand on sait que durant la construction du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine, on devait avoir tout près de 500 verges de chaque côté complètement libres. Aujourd'hui, la compagnie Cast à caissons, ils ne sont plus là, ils ne sont plus à ces 1 500 mètres-là, ils sont dessus, dessus le pont-tunnel

Louis-Hippolyte Lafontaine. Il y avait un parc. Là, il n'y en a plus.

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Revenons au coin de Notre-Dame et Georges V, disons.

**M. CLAUDE BERNARD :**

2410

Non, non, c'est rien que pour vous donner une idée. C'est pour ça que je ne voudrais pas être partial parce que...

**LE PRÉSIDENT :**

2415

Non, mais à votre connaissance, est-ce que le Port de Montréal s'implique dans ces comités?

**M. CLAUDE BERNARD :**

2420

Non, pas de la manière que je le vois à l'heure actuelle. Parce que, regardez l'existence des 40 autres réservoirs que nous avons et je laisse passer les 14 futurs qui viendront. Où sont-ils situés? En arrière de l'Hôtel de ville, tout près du fleuve et ils s'avancent vers l'ouest, vers nous, vers Georges V. Ces réservoirs-là, puis il y en a sûrement d'autres que je ne connais pas par cœur, ces réservoirs-là sont mêlés intimement au tissu des quartiers de cette communauté-là où on forme seulement que 9 000 de population. 9 000 de population. Je ne comprends pas.

2425

Avec le temps, j'aurais dit en moi-même... vous voyez l'image? À côté de ça, à côté de cette petite chose-là, normalement Canterm se trouve là à l'heure actuelle. Vous voyez bien que c'était toutes des fermes, ça. Ce n'est pas des droits acquis. Aujourd'hui, les gens nous parlent toujours des droits acquis. Mais je crois bien que la société des humains qui est là, la communauté des humains qui est là, elle doit avoir des droits acquis elle aussi.

2430

**LE PRÉSIDENT :**

2435

Monsieur Dériger, avez-vous des questions?

Sinon, merci, monsieur Bernard, de votre témoignage.

**M. CLAUDE BERNARD :**

2440

Merci bien. Merci bien, monsieur le président, monsieur le commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2445 Je vérifie auprès de madame Poliquin si quelqu'un s'est inscrit pour rectifier des faits. La réponse est non.

2450 Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique et à l'audience publique elle-même. Comme le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement le prévoit, la commission devra déposer son rapport au ministre au plus tard quatre mois après le début du mandat, c'est-à-dire, dans ce cas-ci, le 13 juin. Cependant, la commission, évidemment comme c'est toujours le cas, pourrait remettre son rapport plus tôt si elle termine ses travaux avant le 13 juin.

2455 Je rappelle que notre rapport fera état de nos constatations et de notre analyse à l'égard du projet à l'étude et que le ministre, après le dépôt du rapport, dispose de 60 jours pour le rendre public.

2460 Je rappelle également que les commissions du BAPE n'ont pas un pouvoir de décision. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens, par les groupes, par les organismes, par tous ceux qui ont participé à nos travaux et à cette audience publique, tous ceux qui nous ont transmis des documents à un moment ou l'autre, afin d'éclairer la prise de décision du gouvernement dans une perspective de développement durable.

2465 Parallèlement à notre analyse, celle de la commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède aussi à sa propre analyse du projet et c'est donc à partir de ces deux documents, si on veut, que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. Il appartiendra ensuite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet, avec ou sans modification, et aux conditions qu'il déterminera ou, évidemment aussi, de le refuser.

2475 En mon nom et au nom de la commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants, quels qu'ils soient, qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé, je pense, dans un climat serein, respectueux et aussi un climat qui a permis d'éclairer le projet à la lumière du milieu dans lequel il désire s'implanter.

2480 Je remercie évidemment aussi le promoteur, les personnes-ressources qui ont collaboré et qui ont été ouverts à répondre à toutes les questions que nous leur avons posées.

Et je remercie également madame Gilberte Panneton, qui est responsable de la salle ici, qui nous ont accueillis pendant ces quelques jours, ainsi que lors de la première partie il y a un mois.

2485 Je remercie aussi mon collègue, le commissaire Louis Dériger, les autres membres de

la commission, les analystes Maude Durand, Yvon Deshaies, Renée Poliquin, Danielle Hawey et Jean-Sébastien Fillion qui jouait le même rôle que Danielle lors de la première partie. Je remercie aussi le personnel du ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration, Jean Métivier et Daniel Moisan, Lise Maisonneuve.

2490

Alors, je déclare donc la deuxième partie de l'audience publique terminée. Merci et bonne fin de soirée à tous et à toutes.

\*\*\*\*\*

2495

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2500

Et, j'ai signé :

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

2505